

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

## **SOMMAIRE**

Les mutations d'un quartier laborieux Riquier-Sainte  
–Agathe troisième partie  
Par Dominique CALBO P 2

Les fondations pieuses face à la séparation des églises  
et de l'état dans les Alpes-Maritimes  
Par Olivier VERNIER P 42

## **RECHERCHES REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

et

**Contrées limitrophes**

**20<sup>e</sup> année**

**1980 – N°2**

**Avril-juin**

**72**

# **LES MUTATIONS D'UN QUARTIER LABORIEUX RIQUIER - SAINTE- AGATHE**

**Par Dominique CALBO**

**TPOISIEME PARTIE (1)**

**Mise au point du texte par Jean MIEGE et Marie-Claire GROSSO.  
Mise au point des figures par Yves-Jean OTTAVI.**

## UN QUARTIER DYNAMIQUE

### Les principales activités

Commerce, accueil, artisanat, industries, services et administration animent Riquier, mais sans qu'il soit vraiment possible de déterminer laquelle de ces branches est la mieux représentée. Etablir un ordre chronologique serait également simpliste: de ces activités, les premières sont anciennes, à peu près contemporaines, mais ont souvent connu une "seconde jeunesse", tandis que l'implantation de bureaux administratifs est toute récente, en plein essor. L'ordre dans lequel doit être effectuée cette étude procèdera donc de la combinaison de ces divers facteurs (nombre de salariés, ancienneté, classement socio-professionnel).

### Les activités commerciales

Les 544 commerces de gros et de détail valent à Riquier une infrastructure digne de sa population, car il ne s'agit pas uniquement d'activités comme en témoigne le nombre élevé de commerces d'habillement.

### Évolution des commerces.

Catégories	1933	1953	1963	1973
Alimentation	258	238	179	104
Cité marchande	50	47	38	31
Habillement	64	69	80	113
Confort ménager	31	50	64	84
Soins-santé	50	46	36	71
Service-loisir	10	14	20	25
luxe	11	18	16	19
Automobiles-cycles motos	32	33	37	45
Machines et matériaux divers	6	6	15	13
Récupération charbons.bois	35	45	25	13
Commerce de gros	33	43	4	27
TOTAL	580	609	552	545

#### - Une artère commerciale, la rue de la République.

41% de ces commerces s'alignent au long de la rue de la République, artère très dynamique qui regroupe 21% des commerces de détail de Riquier (cité marchande exclue). La plus ancienne artère du quartier, à l'origine route de Turin, nom qu'elle portera jusqu'en 1814, connaît un aménagement plus rapide que les autres voies, simples chemins de campagne.

La population du faubourg, agriculteurs aux besoins sommaires mais aussi propriétaires et bourgeois, réclame un minimum de négoce. En 1812, la route de Turin reste uniquement résidentielle, les derniers commerces s'arrêtent place Napoléon (actuelle place Garibaldi). En même temps que l'urbanisation, l'implantation des commerces se déplace vers le nord, comme en témoignent les annuaires de Nice. Les commerçants protestent vivement

lorsqu'en 1902 la municipalité décidera de baptiser: ils craignent, en effet, qu'elle ne perde de sa popularité; aussi s'obstinent-ils à appeler "rue" l'officielle "avenue" de la République.

Les registres des patentes permettent de suivre l'évolution des différents secteurs commerciaux de la rue depuis 1933.

Catégories	1933		1953		1963		1973	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alimentation	48	18,6	42	17,6	29	16,2	20	19,2
Habillement	23	35,2	22	31,8	33	41,2	47	41,5
Confort-MÉNAGER	7	22,9	16	32	15	23,4	13	15,4
Soins-Santé	17	34	9	19,5	9	25	12	16,9
Service-Loisirs	5	50	4	28,5	4	20	4	16
Luxe	5	48	4	22,2	4	25	5	26,3
Autos-Motos	12	37,5	2	6,6	1	2,7	3	6,6
Matériaux	2	33,3	2	33,3	1	6,6	3	23
Charbons et bois	1	2,8	--	--	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>24,1</b>	<b>101</b>	<b>19,4</b>	<b>96</b>	<b>20,6</b>	<b>107</b>	<b>22,1</b>

### Rue de la République: évolution des commerces. (en % des commerces du quartier)

Le tableau précédent montre une spécialisation progressive dans l'habillement; ce secteur représente 19% des commerces de la rue en 1933, 21,7 en 1953, 34,3 en 1963 en 46% en 1973.

C'est, bien entendu, parmi ces "boutiques" que figurent les créations les plus récentes.

Commerces	40 ans ou +	Entre 39 et 20 ans	Entre 19 et 10 ans	Moins de 10 ans
Alimentation	3	13	3	1
Habillement	6	5	13	23
Confort	-	6	4	3
Soins-Santé	2	5	2	3
Services-Loisirs	-	3	-	1
Luxe	1	3	-	1
Automobile	1	-	-	2
Machines et mat.Divers	1	1	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>34</b>

#### Ancienneté des commerces actuels.

Les 47 commerces de l'habillement sont situés surtout au sud du carrefour rue de la République-boulevard Général Delfino (fig.17/A); une redistribution interne s'est opérée depuis au profit de la confection.

Commerces	1933	1953	1963	1973
Confection vêtements	3	6	23	29
Chaussures	3	3	7	7
Maroquinerie	-	-	1	1
Brossetterie	2	2	1	4
Mercerie	10	6	3	-
Laines et tissus	1	2	3	4
Chapellerie	2	1	1	1
Dégraissage, entretien	2	2	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>47</b>

## **Redistribution interne des commerces de l'habillement.**

Actuellement 15 boutiques vendent des vêtements féminins; ce sont des magasins récents ou rénovés, aux larges vitrines. Ils s'adressent à une clientèle jeune, mais proposent deux qualités, articles courants et articles soignés à prix plus élevés. La différence de niveaux est soulignée par les enseignes: les plus accessibles aux jeunes gens choisissent des enseignes "à l'américaine", les seconds plus distingués ont des noms plus recherchés, à l'image de leur vitrine. Certaines de ces boutiques, inaugurées depuis peu, sont d'étroits couloirs dont la devanture n'excède pas un mètre de largeur en raison du prix élevé d'un emplacement commercial dans cette rue. Orientés vers une clientèle d'âge mûr, trois commerces proposent l'un des vêtements de luxe, l'autre des articles de qualité soignée mais plus courante, le troisième des vêtements ordinaires et souvent démodés. Les six commerces de confection masculine offrent, à une exception près, des articles de très bonne qualité; seul, en effet, dans le sud de la rue, un magasin ancien propose des vêtements de travail cal ordinaires à prix réduits. Les cinq autres sont plutôt luxueux, avec, toutefois des nuances dans leurs prix et leurs qualités. Une boutique mixte, spécialisée dans la vente de pantalons de confection soignée à des prix abordables jouit d'une réputation bien établie et d'une clientèle fidèle. Derniers en date, deux magasins installés dans le nord de la rue se consacrent, le premier aux futures mamans et aux bébés, le second habille garçons et filles. de 2 à 16 ans.

Les 7 marchands de chaussures et bottiers appartiennent à diverses catégories, à différentes époques: une très ancienne "cordonnerie" s'adresse aux "pieds sensibles" et s'est, de ce fait, constitué une clientèle particulière. malgré l'aspect vieillot de ses articles. Trois commerces établis depuis vingt ans ou plus dans le quartier vendent des chaussures de luxe à prix élevés mais recherchées pour leur qualité. Installés depuis une décennie environ, trois magasins proposent des articles de moindre qualité à prix intéressants pour attirer une clientèle modeste et des jeunes gens désireux de renouveler fréquemment leur garde-robe. Les succursales de grandes firmes fonctionnent, l'une avec 4 ou 5 employés, l'autre avec 10. Ces implantations sont significatives et l'intérêt commercial offert par la rue de la République. De plus en plus les magasins de chaussures offrent des assortiments de sacs, quelle que soit leur catégorie. La seule vraie maroquinerie est déjà ancienne (plus de Dix ans d'ancienneté); située au nord de l'artère, elle subit la concurrence des grands magasins. Peu active également, la chapellerie voisine semble retenir peu de chalands, mais survit cependant depuis 1933.

Quatre bonneteries subsistent, témoins d'une époque révolue, comme l'indiquent leurs enseignes surannées. Trois anciens magasins de tissus et la succursale d'une marque de laines connue complètent ce panorama des commerces de l'habillement, avec un "pressing".

Exclus de l'avenue Jean Médecin, les vingt commerces de l'alimentation voisinent dans la rue de la République avec ceux de l'habillement, sans aucune ségrégation. Vingt-huit magasins spécialisés, surtout des épiceries, ont disparu depuis 1933. Boulangeries, boucheries, charcuteries, étals de fruits et légumes, crémeries sont en général des commerces anciens, de plus de vingt ans.

Les articles de confort ménager sont distribués par des drogueries-bazars anciennes, aux étalages confus, par deux marchands de meubles, deux marchands de vaisselle et un coutelier (installé avant 1933). De même les commerçants de luxe (soins-santé et services-loisirs) jouissent d'une situation favorable dans une rue fréquentée mais ne diffèrent en rien des boutiques analogues des autres rues de Riquier.

En effet, l'originalité de la rue de la République est de mêler commerces de luxe et de nécessité, intégrés et en même temps distincts du reste du quartier. La rue de la République est avant tout la "rue de la confection", pour les Niçois de la ville et des environs, mais aussi une rue comme les autres dotée des services indispensables à ses riverains. Pour développer

d'avantage cette attirance sur toute la ville, une association groupe les trois-quarts des commerçants. Gérée par leurs soins, son rôle est d'organiser des manifestations publicitaires, des "journées de soldes", les illuminations de fin d'année pour promouvoir l'artère et étendre la zone de chalandise le plus loin possible. Des villages voisins, de la banlieue niçoise, du centre de la ville, chacun y vient chercher, dans la bonne humeur, la chaussure idéale, le costume élégant ou simplement parler "du temps qui est passé et du temps qu'il fera".

### Les commerces de détail de l'ensemble du quartier.

Riquier ne localise pas ses commerces uniquement dans la rue de la République, puisque 4 magasins sur 5 sont répartis ailleurs dans le quartier. Dans cet ensemble se distinguent les commerces de l'alimentation, magasins ordinaires mais aussi "cabines" de la cité marchande, encore que les raisons sociales de la catégorie aient considérablement diminué entre 1933 et 1973 (258 à 104).

Les commerces qui ont le plus souffert du changement des habitudes du public sont ceux de l'épicerie, des fruits et légumes, des vins et spiritueux. En 1933, ces activités étaient fragmentées en unités de petites tailles; en 1973, les libres-services les regroupent, au plus grand avantage de la clientèle. Boulangeries-pâtisseries et boucheries-charcuteries, peu concurrencées par les "super-marchés", ont subi une perte effective moins prononcée. La variation du nombre des poissonneries est due à la disparition des écaillers.

Commerces	1933	1953	1963	1973
Epicerie	98	82	63	27
Boulangeries-pâtisseries	36	47	32	26
Boucheries-charcuteries	28	33	30	22
Fruits et légumes	42	9	5	7
Vins	34	38	28	14
Crémeries	13	20	13	8
Poissonneries	1	6	5	3
Divers	6	3	3	7
<b>TOTAL</b>	<b>258</b>	<b>238</b>	<b>179</b>	<b>104</b>

### Evolution des commerces de Riquier. (Cité marchande exclue)

Riquier ne possède pas de "grande surface" et il est peu intéressé par les magasins "populaires" de la place Garibaldi et du boulevard Saint-Roch. A part -des achats périodiques dans les "hypermarchés" de la banlieue niçoise, les ménagères du quartier font leur marché quotidien sur place. Inversement, le commerce d'alimentation local n'attire pas de clients extérieurs. Nous avons donc affaire à un équipement "de quartier" réservé à la seule population de Riquier.

Rares sont les rues dépourvues de commerces alimentaires; mais épicerie, boulangerie et autres ne constituent qu'un cinquième de l'équipement commercial. Aussi Riquier semble-t-il moins bien pourvu que certains quartiers résidentiels desservis uniquement par des commerces de première nécessité (v. fig.18)

Les artères les mieux partagées sont les boulevards Pierre Sola et de Figuier, la rue Arson, alors que le boulevard Général Delfino aligne seulement ceux commerces alimentaires sur son kilomètre de longueur (vins et liqueurs, épicerie). Sont également peu

pourvus les secteurs "répulsifs": la zone comprise entre l'ancien dépôt des T.N.L. et la rue Arson et les rues situées à l'est du boulevard de Riquier. Mais en réalité, étant donné la régularité du quadrillage des rues, peu de résidents sont éloignés d'un magasin d'alimentation. La grande "aération" du schéma du quartier favorise une meilleure ventilation des commerces.

Relativement bien répartis dans l'espace, les commerces paraissent cependant en nombre limité par rapport à la population (une épicerie pour 600 personnes), mais c'est compter sans la grande potentialité des libres-services et la présence du marché couvert. Deux des cinq libres-services appartiennent à la même société et sont localisés aux angles boulevard de Riquier-rue Scaliéro et rues Barbéris-Auguste Gal. Leurs treize employés à plein temps accueillent, dans de vastes locaux récents et bien conçus, une nombreuse clientèle enlevée aux petites épiceries du voisinage. Egaleme nt vaste mais plus ancien, un troisième établissement fonctionne avec deux employés à l'angle des rues Arson et Smolett. Rue de la République, un libre-service prive se signale par sa large ouverture sur la rue et la présentation de divers articles 'promotion' sur le trottoir (quatre employés). Ces magasins aux grandes dimensions s'opposent au "Bébé-marché" ouvert au nord du boulevard de Riquier, dont le surnom reflète le principal inconvénient: l'exiguité. En fait, c'est une épicerie aménas se fonctionnellement, mais de faible capacité d'accueil; ses deux caissières sont vite submergées par d'interminables files de clientes impatientes. "Bébé-marché" appartient à un particulier, créateur d'autres libres-services de poche à Nice; d'une implantation récente, ils sont tous du même type; aucune concession à l'esthétique extérieure: pas de vitrines, une devanture simplement blanchie. Parmi les commerces ordinaires, six "Bon Lait", succursales de la Société Coffradel. Classés dans la catégorie "cremerie" en raison d'une ancienne spécialisation, ils pratiquent aujourd'hui l'alimentation générale et proposent, dans un local de taille traditionnelle, une gamme étendue de produits de qualité. Dans certains, qualifiés "Express", le gérant s'efforce de répondre à un nouvel impératif, limiter la perte de temps.

Dans un autre genre, la Cité marchande Riquier-Saint-Roch-Mont-Boron offre une grande capacité d'accueil et une grande diversité de produits. Seul "marché" de Riquier, elle attire les ménagères du secteur nord-est, concurrencée dans le sud-ouest par la dynamique cite Bonaparte (au sud de la rue Barla). Comme son nom l'indique, la cite est au contact de trois quartiers dont les habitants constituent sa clientèle dans un rayon d'ampleur modérée. L'angle de la rue Richelmi et du boulevard de Riquier, ce carre de dimensions modestes à trois issues, est depuis le début du siècle la propriété d'un particulier qui loue les "cabines" à des gérants. Le montant du loyer varie avec la superficie et l'aménagement des locaux. Moderne et propre à l'intérieur, avec ses commerces de viande aux étals soignes, il se signale de l'extérieur par une façade décrépie et par l'aspect vétuste des cabines ouvertes sur la rue. D'autre part, à aucun moment de la journée, il n'y a de stationnement de véhicules utilitaires en double file ni l'encombrement caractéristique des cités marchandes de Nice. En effet, la cité de Riquier semble en déclin depuis 1933 (v.fig17/B)La superficie de la cité a été "rognée" au profit de constructions voisines et le nombre des cabines a diminué.; aujourd'hui 33 sont occupées au lieu de 50 en 1933, les locaux disponibles demeurant rares. L'occupation des cabines a bien évolué, mais il faut tenir compte des fréquents changements de gérants à l'origine de différences dans l'appellation (mais non la nature) des commerces. En effet, marchands de pâtes, crémiers, épiciers pratiquent aujourd'hui l'alimentation générale, d'où une diminution en nombre des anciennes appellations. L'intérêt de la cité réside dans ses commerces de fruits et légumes qui pratiquent de meilleurs prix que les rares magasins de primeurs du quartier. Sept commerces de viande et de charcuterie complètent aussi pour l'intérêt des consommateurs les 22 magasins disséminés dans Riquier, car le regroupement des diverses branches de l'alimentation est un atout de poids pour la cité, très accueillante malgré son déclin relatif. Cette forme commerciale traditionnelle et sympathique ne devrait pas disparaître.

Cabines	1933	1953	1963	1973
Epicerie	1	15	12	3
Boulangeries-pâtisseries	2	1	2	2
Boucherie	4	5	5	5
Charcuterie	2	3	3	2
Fruits et légumes	22	16	10	8
Vins	-	-	-	-
Crèmerie	5	1	-	5
Poissonnerie	1	1	1	1
Marchand de pâtes	10	1	-	-
Marchand d'huile	1	1	1	1
Fleurs	-	1	1	1
Bouquiniste	-	-	-	1
Mercerie	1	1	-	1
Droguerie	-	1	1	1
Cordonnier	-	-	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>38</b>	<b>33</b>

### La Cité marchande de Riquier-St-Roch-Mont-Boron

Seconde par le nombre des raisons sociales, la branche de l'habillement est relativement prospère dans le quartier malgré une forte concentration dans la rue de la République, laquelle laisse 74 magasins (58,57 du total) au reste de Riquier

Commerces	1933	1953	1963	1973
Confection vêtements	6(3)	13(6)	23(13)	58(29)
Chaussures	4(3)	5(3)	9(7)	9(7)
Maroquinerie	1	-	1(1)	1(1)
Bonneterie	3(2)	2(2)	5(1)	10(4)
Mercerie	28(10)	14(6)	9(3)	5
Laines et tissus	8(1)	10(2)	7(3)	8(4)
Chapellerie	3(2)	2(1)	1(1)	1(1)
Dégraissage-Entretien	11(2)	23(2)	25(4)	21(1)
<b>TOTAL</b>	<b>64(23)</b>	<b>69(22)</b>	<b>80(33)</b>	<b>113(47)</b>

### Evolution des commerces

(entre parenthèses, ceux de la rue de la République)

Ce sont surtout des commerces traditionnels de mercerie et bonneterie. Actuellement, les 29 magasins de confection (la moitié du total) sont répartis dans les artères les plus passantes, telle la rue Barla, réplique moins exclusive de la rue de la République. A côté des commerces de luxe continuent à travailler plusieurs spécialistes du "tablier" ou autres articles courants. Deux bons magasins de chaussures, localisés eux aussi rue Barla, neufs ou rénovés ont des difficultés pour s'agrandir. Merceries, bonneteries, laines et tissus sont dispersés dans

toutes les rues, gardant encore leur devanture d'origine, mi-boiserie; mi-vitrine. Nécessaires aux résidents du quartier, elles ne cherchent pas à se spécialiser, ni à se moderniser (v. fig.19)

Les services d'entretien des vêtements sont nombreux, répartis dans tous les secteurs; comme partout ailleurs, ils rivalisent de rapidité dans l'exécution des travaux, et font des réductions de prix. Ils appartiennent en général à des chaînes qui ont racheté laveries ou blanchisseries déjà établies et, du même coup, leur clientèle.

Egalement très bien représentée, la branche du confort ménager regroupe tous les produits intervenant dans l'aménagement d'un intérieur: droguerie, sanitaire, faïence et vaisselle, meubles, appareils électriques (v. fig.20).

La disparition de la moitié des drogueries et bazars entre 1963 et 1973 s'explique en partie par la concurrence des super-marchés de la ville et des libres-services du quartier. Rivalité valable pour les autres catégories, quincailleries et vaisselle, mais à un moindre degré. En effet, les "alimentations générales" vendent toujours davantage de produits d'entretien et de parfumerie ordinaire, articles qui étaient jadis l'apanage des seules drogueries. Toutefois, certains des magasins enregistrés en 1963 comme drogueries se sont depuis spécialisées dans la vente de petits appareils électriques.

Cette catégorie a suivi, mais de loin, les progrès des commerces d'ameublement, multipliés par six en dix ans. Trois grandes firmes spécialisées se sont implantées dans le quartier et exercent une attraction dans un rayon étendu grâce à une savante publicité. Peut-être sont-ce là les prémices d'une spécialisation future.

La grande vogue de la décoration fait naître des magasins consacrés à la vente d'éléments de cuisine. Localisées boulevard. Delfino, face au square Normandie-Niemen, et rue Barla (artères fréquentées), leurs vitrines claires et très bien agencées arrêtent de nombreux passants. Ces spécialistes qui proposent un service supplémentaire, largement rétribué, la décoration, sont les héritiers (une branche commerciale partie du bazar ou de la bimbeloterie.

La vente de vaisselle a mal résisté à la concurrence sérieuse des libres-services, super-marchés et drogueries. Cependant, une implantation récente sous l'enseigne "La Maison du Cadeau", magasin à l'entrée libre propose aussi bien des articles de quincaillerie que des produits ordinaires ou des cristaux et porcelaines de valeur à des prix très intéressants, formule dynamique qui lui permis d'obtenir un rapide succès.

Commerces	1933	1953	1963	1973
Bazar-droguerie	12	28	30	15
Quincaillerie	4	4	8	7
Ameublement	5	3	5	33
Appareils électriques	2	7	16	25
Marchand brossier	4	2	-	-
Sanitaire	3	3	2	2
Marchand vaisselle	1	3	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>64</b>	<b>84</b>

### Evolution des commerces du confort ménager

Le sanitaire, secteur très spécial, s'adresse surtout à des spécialistes d'où une place modeste dans la vie commerciale et artisanale du quartier.

Le chiffre élevé des commerces pour les soins de la personne et de la santé est fallacieux, car 50 de ces commerces sur 71 sont des salons de coiffure, pléthore toute méditerranéenne.

Il y a deux générations parmi cette surabondance de coiffeurs. Des 140 "perruquiers" et "barbiers" qui, en 1933, tenaient échoppe sur quelques dizaines de mètres carrés, beaucoup

ont disparu après 19h5, victimes une fois de plus de l'évolution des habitudes: rares sont aujourd'hui les clients quotidiens du barbier. La dernière décennie a vu fleurir les "salons" et proliférer les coiffeurs pour dames. Cette seconde jeunesse de la profession reflète une évolution générale des moeurs, mais aussi une mutation propre à Riquier. Les deux époques coexistent; ainsi au nord de la rue Arson, un vaste salon de haute coiffure encadrée de panneaux de marbre dans un style grec de fantaisie voisine avec une boutique modeste, toute en longueur, dont la devanture est simplement peinte... . C'est encore un aspect d'un quartier en plein renouvellement.

Peu nombreuses, les pharmacies ont toujours été en nombre stable, en progression même si l'on précise qu'en 1933 opèrent deux herboristes, et quatre en 1953. Des 9 pharmacies actuelles, 3 sont réparties le long de la rue de la République, deux rue Arson et les autres route de Turin, rue Barla, places Blanqui et Max Barel. Le quartier est ainsi cerné par ces services d'intérêt primordial, aucun point n'est éloigné de plus de 300 mètres de la plus proche pharmacie. Cela semble un optimum.(v.fig.21 )

Cinq ,parfumeries, un salon de beauté. . le quartier est peu pourvu en ces domaines qui relèvent davantage du luxe. Il est à prévoir que leur nombre augmentera au même rythme que le niveau de vie général de Riquier. Localisés dans les principales artères, ces commerces modernes leur confèrent une certaine primauté et affranchissent le.. résidents de la dépendance du centre-ville.

Commerces	1933	1953	1963	1973
Herboristerie, pharmacie	7	12	8	9
Salon de coiffure	40	25	21	50
Parfumerie	2	6	3	5
Salon de beauté	-	-	1	1
Pédicure	1	1	1	1
Optique	-	2	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>36</b>	<b>71</b>

### Services soins de beauté et santé

Moins bien représentés encore, quoique d'un intérêt plus évident, les commerces de loisirs parmi lesquels librairies, commerces d'articles de sport, de photographie, de chasse, de Pêche, de musique sont des services indispensables dans un quartier où les établissements scolaires sont nombreux. Dans cette branche quinze nouveaux magasins se sont établis depuis 1933.

Commerces	1933	1953	1963	1973
Papeterie-librairie	5	6	11	12
Photographie	2	2	1	2
Sports-pêche-chasse	1	3	4	6
Instruments de musique	1	1	3	1
Jouets	1	2	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>25</b>

### Loisirs

Le nombre des librairies est, à notre sens, nettement insuffisant, même si l'on intègre dans la catégorie les deux kiosques à journaux du boulevard Delfino; bien que rénovés, ils présentent peu d'intérêt pour les écoliers, faute de pouvoir leur offrir livres, articles de papeterie et autres. Les librairies-papeteries traditionnelles sont anciennes et conservent leur aspect vieillot; seule celle de la rue de la République a été rénovée. A chaque école correspond une papeterie (v. fig.22 ).

Des sports, c'est la pêche qui a le plus de succès à en juger par le nombre de magasins spécialisés. Il s'agit en effet de loisirs populaires.

Deux photographes, dont l'un très ancien, un commerce léthargique d'instruments de musique, quatre magasins de jouets disséminés aux quatre coins du quartier, voilà achevé le tour des commerces au service des loisirs dans un quartier de plus de 18.000 habitants... .

Commerces	1933	1953	1963	1973
Horloger-bijoutier	8	9	9	11
Fourrure	-	1	1	1
Fleurs	3	8	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>19</b>

### Commerces de luxe.

Les 19 commerces de luxe ont subi une évolution régulière, soulignée par la création en quarante ans de 8 magasins, dont 4 de fleurs. Paradoxalement l'élévation du niveau de vie et le changement des coutumes font du commerce des fleurs un élément de la vie quotidienne. Horlogers et bijoutiers sont localisés dans les grandes artères, mais proposent tous des articles ordinaires; l'horlogerie et la bijouterie de fantaisie constituent leurs principaux postes de vente. L'unique commerce de fourrures, fondé après 1945, survit en exécutant des travaux à façon, des retouches, qui en font aussi bien un atelier artisanal

Les commerces de la branche de l'automobile sont eux aussi, souvent associés à un atelier de réparation. Leur multiplication dans le quartier est sans surprise. Il y en a 32 en 1933, 33 en 1953, 37 en 1963 et 15 en 1973. Sous cette rubrique sont regroupés les auto-écoles, les stations-services, les magasins de vente d'automobiles et de cycles, les magasins d'accessoires (v. fig.20).

Les 9 auto-écoles, la plupart ouvertes après 1963, e sont implantées dans les principales rues du quartier (boulevard de Riquier, rue Barla), mais aussi dans les voies secondaires (rue Thaon de Revel, rue Léotardi). Entreprises privées, elles répondent à un même besoin que les douze stations-services installées par les grandes chaînes internationales. Ces stations peuvent être anciennes et intégrées dans le tissu urbain ou très récentes, cas de la station du "Pont-Barla".

Les 24 vendeurs au détail, spécialisés dans les cycles, les accessoires, sont concessionnaires de grandes marques ou marchands d'occasions. Le boulevard de Riquier collectionne une auto-école et trois stations-services, trois magasins d'accessoires, deux commerces pour la vente d'automobiles et un de cycles. Aux dires des commerçants intéressés, cette spécialisation s'explique par le voisinage d'ateliers de réparation, par la tardive compaction du boulevard, par son rôle prépondérant comme axe de circulation et par le prix relativement moins élevé des terrains.

Mais au boulevard échappent des entreprises à gros effectifs de salariés<sup>1</sup> le Centre Régional de l'Occasion Citroën, place Arson (plus de 20 employés), l'Omnium Automobile Provençal, pièces détachées, rue Ribotti (11 salariés) ou encore Urago et Frères, cycles et motos, rue de la République (plus de 10 employés). Le nombre de ces marchands caractérise davantage l'activité du quartier que celui des autos-écoles et des stations-services, ces dernières réservées à l'usage des résidents, tandis que les premières attirent une clientèle extérieure.

Machines et matériaux divers constituent une catégorie mineure regroupant une grande diversité d'articles; la gamme s'étend, en effet, du matériel de bureau aux moteurs en passant par les machines à coudre. L'évolution exprimée en chiffres n'a qu'une valeur indicative; 60 établissements travaillent 1933 et 1953, 15 en 1963 et 13 en 1973.

Egalement à la limite du gros et du détail sont les commerces dits de "récupération" particuliers à Riquier. Ils sont, en effet, antérieurs à 1933 et, suivant l'embourgeoisement progressif du secteur et le renchérissement du terrain, leur effectif n'a cessé de décroître.

Négoce	1933	1953	1963	1973
Ferrailleurs	8	10	12	6
Chiffonniers	2	17	-	-
Brocanteurs	4	3	3	3
Marchands de bois et charbons	21	15	10	4
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>13</b>

### Commerces de récupération et bois-charbons

A côté des divers récupérateurs, ferrailleurs, chiffonniers, brocanteurs, survivent 4 marchands de bois et charbons. Ces deux types d'activités ont des caractéristiques communes: ils ont moins besoin d'un magasin de vente que de vastes hangars, constructions sommaires en voie de disparition. Les récupérateurs concentrés rues Barbéris, Beaumont, Smolett et boulevard Général Delfino sont peu à peu chassés de ces zones où le mouvement de

rénovation est actif. Constituant un milieu très fermé, avare de renseignements, les ferrailleurs portent des noms très connus des Niçois et forment le dernier élément de l'éventail particulièrement large des commerces de Riquier. Leur activité, à classer à part, se rapproche, par son ancienneté et par le caractère inesthétique de ses locaux, du commerce de gros, instable et également menacé.

### **Le commerce de gros.**

Le commerce de gros est une activité ancienne de Riquier, conditionnée jusqu'en 1963 par une possibilité d'extension des locaux.

Ce sont les grossistes de l'alimentation qui ont subi la principale déflation du fait de la disparition de certaines branches (huiles et aussi vins) d'une plus value des terrains qui a incité les négociants à vendre, de la création du Marché d'Intérêt National, nouveau rendez-vous des grossistes en fruits, légumes et fleurs.

Six des huit commerces alimentaires survivants sont spécialisés dans la vente de vins ou boissons alcoolisées. Les deux principaux emploient, l'un 30 et l'autre 60 salariés. Rue de Beaumont, les établissements Isnard et fils pratiquent l'importation, la commission et l'exportation des "Grands Vins des Côtes de Provence". Les expéditions dépassent le cadre régional et se font par la route ou par wagons-foudres. Implantés rue de Roquebillière, les établissements Birmo, essentiellement entrepositaires et transporteurs, sont chargés de la réception et de la répartition des Bières de Monaco, par route et dans le cadre local. Une troisième firme a depuis peu émigré à Antibes et ne garde, place Arson, que le personnel réduit du siège social. Les quatre derniers grossistes totalisent une dizaine d'employés. Les deux entreprises l'alimentation générale ont été créées à deux époques différentes: assez ancienne, l'Azurienne d'Alimentation travaille avec cinq collaborateurs, tandis que les deux locaux vastes et neufs mais eux aussi peu esthétiques, des établissements J.Michel et Cie, requièrent la présence de 70 employés.

Les deux commerces de gros de l'habillement ont chacun moins de cinq salariés tandis que parmi les négociants en articles de confort ménager, trois emploient plus de dix personnes, deux pour la vente de matériel sanitaire et le dernier pour celle de matériel électrique divers. Avec moins de dix salariés fonctionnent des drogueries, un marchand d'appareils sanitaires et une quincaillerie.

L'unique grossiste au service des soins de la personne et de la santé., les établissements Allègre, implantés depuis 1904 rue Badat sous le nom de "Droguerie Médicinale", s'est spécialisé dans les produits pharmaceutiques. Ils revendent spécialités et articles de parfumerie achetés à des laboratoires et aux pharmaciens niçois. Avec 15 employés en 1963 et 25 en 1973, l'entreprise peut se maintenir à son emplacement actuel en s'agrandissant en étages. Dans des locaux vétustes de la rue Barla, deux papetiers en gros ont chacun, moins de cinq collaborateurs. De même, trois employés sont au service de deux grossistes de bijoux-fantaisie.

La dernière catégorie, mais non la moindre, est celle des machines et matériaux divers, fournitures industrielles notamment. Groupées dans l'est du quartier, au-delà du boulevard de Riquier, ces activités mobilisent Personnels et surfaces. Cependant, la vente de moteurs et de pompes crée seulement 6 emplois et celle d'appareils de chauffage et de matériel d'outillage requiert 2 salariés. Mais 45 salaires sont distribués par les deux principales sociétés, toutes deux implantées rue Edouard Scoffier: l'entreprise Paul Scaramozzino Frères spécialisée dans la vente de métaux neufs, accumulés sur un vaste terre-plein à ciel ouvert; une succursale des établissements Brossette et Fils, société lyonnaise fondée en 1841 qui a essaimé en Europe et en Afrique. Elle anime, en effet, 27 succursales en France, dont celle de Nice depuis 1928, 21 filiales en Afrique noire, 2 en R.F.A. et 2 en Italie.

Elle négocie es métaux non ferreux et des produits pour la plomberie et le chauffage (appareils sanitaires, chaudières, etc.). Les deux établissements prévoient un transfert ultérieur sur la zone industrielle de Carres.

Enfin un foisonnement d'entrepôts de marchandises de toutes sortes caractérise encore cet ancien quartier-débaras; ce souvenir d'un passé récent et sa marque sur le paysage urbain s'estompent au profit de la nouvelle génération des commerces de détail, indice d'une amélioration du niveau économique et social de Riquier.

Commerces	1933	1953	1963	1973
Alimentation	28	23	25	8
Habillement	1	4	4	2
Confort ménager	1	2	5	8
Soins santé	1	1	1	1
Services loisirs	-	1	2	2
Luxe	-	3	2	2
Machines et divers	2	9	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>27</b>

### Les commerces de gros

### Les établissements d'accueil.

Caractéristiques d'un quartier d'immigrants et de militaires, les établissements d'accueil tiennent une place privilégiée parmi les principales activités de Riquier, d'autant que sur le plan numérique ils sont, en 1973, presque aussi nombreux que les commerces d'alimentation (92 pour 104). Leur surabondance n'a aucun lien avec une fonction touristique quelconque; en effet, 70% de ces raisons sociales sont celles de bars, de "bistrots" ordinaires.

La multiplication des établissements d'accueil s'explique par les phases du peuplement. Au départ, les immigrants italiens, célibataires et habitants temporaires, constituent la clientèle des cabarets, gargotes ou garnis créés pour leurs besoins. Pour cette population laborieuse de gagne-petit, bars et brasseries sont plus que de simples débits de boissons; véritable institution, c'est un lieu de détente, "avec" ou "sans" billard, où se retrouvent les membres d'une même corporation à la fin de la journée de travail: au "Bar de la Manufacture" (rue Barla) les ouvriers des Tabacs, "chez Toinon" (rue du Dr Richelmi) les carnavaliers, à la "Brasserie Arson" les joueurs de boules.

Le rôle primordial des bistrots dans une population qui, longtemps, n'a connu aucun autre loisir, ne suffit pas à expliquer leur surabondance. En effet; élément extérieur au quartier, à quelques mètres de la limite nord, au-delà de la voie ferrée, des casernes, St-Jean d'Angely et le quartier Auvare, construites au début du XIXe siècle, sont occupées jusqu'en 1939 par une garnison de 2500 hommes (un bataillon de 1000 chasseurs et deux unités d'artillerie de 750 hommes chacune). Après une situation confuse pendant la guerre et une pléthore d'effectifs tout à fait exceptionnelle, ne demeurent à Nice que les 500 soldats du 22e groupement militaire. A l'écart du centre-ville et soumis à une discipline stricte, les "Diabes-Bleus" préféraient passer leur temps libre dans les établissements de Riquier. L'infrastructure d'accueil répondait donc aux besoins de la clientèle d'un quartier voisin qui représentait longtemps près du double de celle des résidents fixes. Origine de la pléthore d'ensemble ces facteurs expliquent également les inégalités internes (prolifération des bars) et l'évolution.

Branches d'activités	1933	1953	1963	1973
Bâtiment	81	86	86	66
Habillement	43	57	32	33
Travail des métaux.Automobile	63	46	44	56
Travail du bois	29	36	39	29
Presse-Edition	2	5	5	10
Alimentation	14	19	14	6
Divers	22	27	23	13
<b>TOTAL</b>	<b>254</b>	<b>276</b>	<b>243</b>	<b>213</b>

### Les établissements d'accueil

Depuis 1933, les bars ont perdu de leur activité et de leur clientèle mais gardent un fort pourcentage parmi les commerces: 79,6 en 1933, 84,7 en 1953, 78,4 en 1963 et 69,5 en 1973. Mais plus que les chiffres, c'est l'aménagement intérieur qui révèle une grande mutation. C'est seulement parmi les bars que se retrouvent l'aspect et l'ambiance de 1933, cas du célèbre "Bar de la Manufacture" aux lourdes tables de bois sombre, ou encore des petits bistrotts de la rue de la République ("chez Emilie") dont la terrasse est réduite à deux tables disposées sur un trottoir déjà encombré de passants. Egalement ancien, le bar de la place Max Barel où, le soir venu, les fenêtres sont masquées par de lourds volets de bois plein. D'autres "brasseries", parfois de la même époque, ont été rénovées, équipées d'un billard électrique et surtout "éclairées de larges baies vitrées qui leur ôtent tout aspect intimiste. Les créations de toutes pièces dans le style "Bar-snack-pizzeria" -ainsi dans la rue de la République- s'abritent parfois derrière une devanture recherchée, en faux rondins de bois et "vitraux" de couleur, qui n'est pas toujours du meilleur.

Les établissements mixtes, bars-restaurants et bars-hôtels-restaurants, ne sont plus les gargotes ni les garnis de 1933; ce sont, en fait des bars modernes qui pratiquent la restauration ou louent quelques chambres meublées. D'autres restaurants de niveau moyen, "ouvriers", ou "à prix fixe" sont eux aussi rénovés mais gardent une apparence modeste, tout comme les deux hôtels du quartier.fig:22).

Les activités du secteur secondaire.

Entre artisanat et semi-industriel, une simple différence d'effectifs, le développement de la seconde catégorie témoignent de l'essor de certaines branches, de la vitalité de certaines activités. Nous prendrons comme nombre limite de salariés celui de 10: par commodité, car c'est la base de classification de la Chambre de Commerce, mais aussi par souci de clarté: les ateliers sont si nombreux dans le quartier qu'il est indispensable de faire un choix (v.tableau ci-dessous et fig. 23).

Branches d'activités	1933	1953	1963	1973
Bâtiment	81	86	86	66
Habillement	43	57	32	33
Travail des métaux.Automobile	63	46	44	56
Travail du bois	29	36	39	29
Presse-Edition	2	5	5	10
Alimentation	14	19	14	6
Divers	22	27	23	13
TOTAL	254	276	243	213

## Artisanat et semi-industrie

### Les artisans.

Les statistiques concernent l'ensemble des artisans et des fabricants car les indications portées sur les patentes sont trop peu précises pour permettre la distinction suivant le nombre de salariés. A remarquer une relation évidente entre les nombres d'artisans résidant et ceux travaillant dans le quartier. Les branches d'activités qui ont disparu sont les mêmes malgré certaines reconversions (charrons, par exemple, devenus carrossiers).

Après avoir tenu jusqu'en 1953, la race des artisans s'éteint et les entreprises semi-artisanales qui leur ont succédé démissionnent à leur tour, délaissant un quartier où elles n'ont pas la possibilité de s'étendre. Par rapport à 1933 et surtout à 1953 ont périclité les secteurs de l'alimentation, du travail du bois et les artisanats divers, sont restés relativement stables les artisanats du bâtiment et de l'habillement, ont progressé les artisanat de la presse et de l'édition, du travail des métaux et de l'automobile.

Les fabricants de pâtes ou de boissons gazeuses n'ont pas résisté à la concurrence des grosses firmes ni à l'arrivée massive de produits importés à meilleur prix. Les deux derniers fabricants de pâtes sont contraints d'étendre la gamme de leurs produits et d'ouvrir un commerce d'alimentation.

Le travail du bois a subi un déclin analogue pour les mêmes raisons. Des divers fabricants de pianos, de parapluies, d'engrais, de lessives tout un petit monde qui faisait la célébrité du quartier il ne reste rien, ou si peu, à part quelques ateliers de cannes à pêche, d'enseignes et éléments de décoration, de matériel pour la pêche et la chasse sous-marine.

L'artisanat du bâtiment, toujours au premier rang, accuse une baisse d'effectifs, car maçons ou plâtriers, menuisiers ou charpentiers abandonnent leur atelier pour un salaire dans une entreprise semi-industrielle. Seuls plombiers et électriciens ont, de par la nature de leur activité, conservé une clientèle régulière et étendue.

De même les couturières, cordonniers, tailleurs se font rares, alors que sept manufactures spécialisées dans la confection emploient plus de dix employés.

La branche travail des métaux-automobile a subi, après la seconde guerre une perte d'effectifs correspondant à la disparition de certaines activités. L'essor des artisanats liés à l'automobile a permis au secteur de retrouver sa place de 1933; en effet, l'écrasante majorité de ces travailleurs des métaux est composée d'ateliers, carrossiers, constructeurs et réparateurs d'automobiles.

Les imprimeurs ont vu leur nombre s'accroître régulièrement depuis 40 ans pour atteindre près de 57 du total; aucun de ces ateliers n'emploie cependant plus de 10 personnes.

Catégorie à part mais intéressante, les carnavaliers se réunissent dans un hangar de la rue Docteur Richelmi. Art plus qu'artisanat, leur activité n'est pas rétribuée et reste pour eux

secondaire. Ce sont en général des artisans de Riquier ou des quartiers voisins, de "vrais Niçois", attachés aux traditions de la cité. Leur chantier, ouvert à tous vents au début de ce siècle et passablement délabré, a cédé la place à un hangar fermé. C'est là, sous l'égide du Comité des Fêtes de Nice, qu'après plusieurs mois de labeur voient un jour Sa Majesté Carnaval, "grosses têtes" et masques de cortège. La préparation de ces oeuvres se fait toujours suivant les méthodes ancestrales et avec des outils rudimentaires; tout est réalisé sur place, à part quelques travaux de couture confiés à des particuliers. Tous les éléments faits de carton-pâte sont d'abord sculptés en terre glaise, puis le plâtrier prend les empreintes de ces modèles et procède au moulage par application de plusieurs couches de papier et de colle de pâte. Les charpentiers travaillent au montage du châssis puis équipent la carcasse des personnages; c'est ensuite qu'interviennent décorateurs et habilleuses chargés de donner vie aux personnages. Ces réalisations sont, après le Carnaval de Nice, revendues à d'autres municipalités, françaises ou étrangères pour participer à de semblables festivités.

Cette parenthèse folklorique refermée, le problème se pose pour l'ensemble de ces artisans: leur localisation géographique. Etant donné le grand nombre d'ateliers et l'anarchie morphologique du quartier où se côtoient îlots vétustes et zones rénovées, les artisans sont présents partout. Les rues commerçantes (à part celles de la République où exerce un unique vermicellier) n'en sont pas exemptes, mais là, ils occupent souvent le rez-de-chaussée de constructions anciennes ou un vieux local coincé entre deux bâtiments plus récents (rue Barla, rue Arson).

La spécialisation d'une artère dans une quelconque activité artisanale n'apparaît pas clairement; seul le boulevard Général Delfino, par ailleurs très peu commerçant, recense sept ateliers de carrosserie, de tôlerie, des garages et se remarque par l'encombrement de véhicules à réparer et d'épaves laissées sur les trottoirs.

La carte générale (fig.) fait cependant ressortir deux secteurs artisanaux: dans l'est, au-delà du boulevard de Riquier, une colonie de 60 artisans représente plus du quart du total. Les grandes rues transversales achevées n'impasse et les chemins étroits ne sont encore guère recherchés par les commerces, aussi les artisans ont-ils pu s'y maintenir; le centre du quartier, rectangle limité par le boulevard Delfino, les rues Arson, de la République et Scaliéro, compte 69 artisans (32% du total) dont 13 travailleurs du bois (44%), ébénistes ou fabricants de meubles divers, de canapés par exemple. La survie de ces ateliers est, dans ces deux secteurs comme partout ailleurs, menacée par la vague spéculative qui multiplie les immeubles résidentiels.

Mais le déclin de l'artisanat tient aussi à un climat économique général défavorable à la petite entreprise. C'est là l'origine d'une vague plus récente de semi-industries qui, à son tour, connaît le problème du manque d'espace, problème lié à la rénovation morphologique.

## Les entreprises semi-industrielles.

	Semi-industrie	Artisanat	Total	%
Bâtiment	21	45	66	29
Habillement	7	26	33	21
Travail des métaux	3	53	56	7
Alimentation	2	4	6	33
Divers	3	10	13	22

## Les établissements semi-industriels et artisanaux

C'est le bâtiment qui connaît la plus forte concentration en entreprises. Parmi les 21 firmes, 12 distribuent entre 10 et 20 salaires: une miroiterie, trois entreprises du bâtiment et de travaux publics, deux de menuiserie, trois Le plomberie et trois de peinture et décoration. Ces entrepreneurs sont, pour la plupart, d'anciens artisans qui ont développé leur affaire; certains travaillaient dans le quartier dès avant 1933.

Parmi les semi-industries, plus récentes, qui occupent de 20 à 50 salariés, on relève: une miroiterie, deux entreprises du bâtiment et travaux publics, deux de maçonnerie et une de menuiserie. Cette dernière entreprise a ses locaux (1100 m<sup>2</sup> au sol) rue Smolett depuis 1948, dans un hangar rudimentaire "provisoire". C'est en 1961 que s'y est installée l'entreprise actuelle -lui emploie 25 salariés à un travail de menuiserie pour les chantiers publics ou administratifs. Mais l'avenir limité du secteur bois entraîne une ouverture vers la production d'articles en aluminium ou en plastique. Dans un tissu urbain très serré, la modernisation ne comporte aucun projet d'agrandissement sinon après un éventuel déménagement, à plus ou moins long terme.

Trois entreprises ont chacune plus de 50 salariés sans être pour autant de véritables industries. L'une est spécialisée dans l'installation de l'électricité dans les locaux d'habitation.

Fondée en 1957, la Compagnie Provençale de Constructions Immobilières occupe 75 personnes dont 50 ouvriers du bâtiment. Ses principales activités, installations électriques, pose de revêtements muraux (faïence) permettent une décentralisation en plusieurs dépôts, condition d'un maintien de la firme dans les lieux.

Plus complexe, l'entreprise TOPVER est constituée de trois éléments. TOPVER S.A., centrale d'achat qui achète en gros pour le compte de ses adhérents; TOPVER Bâtiment, miroiterie dont l'activité s'est étendue à la pose d'aluminium et à la "menuiserie métallique"; R.V.I. (revêtement et vitrage industriel) entreprise de tâcheronnage, sans autre personnel. TOPVER bâtiment, fondé en 1960 à partir d'une vieille société, le Comptoir des Verres et Glaces du Littoral' (1932) a été réorganisé en 1968. A TOPVER collaborent 80 employés 50 ouvriers et 30 administratifs dans un local de 1800 m<sup>2</sup> au sol. L'éventail d'activités a été élargi pour rester à la pointe de la nouveauté. Outre la miroiterie, la vitrerie, la société pratique les installations de faux plafonds, cloisons NESLO (pour bureaux), de portes entièrement automatiques, de revêtements de murs et sols, l'isolation thermique et phonique et accessoirement la miroiterie d'art. Ses fournisseurs sont Saint-Gobain et Boussois, mais aussi les fabriques de verre de Vernante en Italie; pour les matières plastiques, l'isolation Saint-Gobain (ISOVER) et Maréchal; pour les portes automatiques HOK UYO (Osaka-Japon). TOPVER bâtiment, son secteur actif, a assuré de gros chantiers comme ceux de l'hôtel Ruhl et de l'hôtel Splendid, de Cap 3000. L'intense circulation des véhicules TOPVER dans Nice témoigne du dynamisme de l'entreprise. En effet, une quarantaine de véhicules légers, écarlates, sillonnent la ville, donnant l'impression d'être "partout à la fois". L'organisation se signale par ailleurs par une structure remarquablement souple, à l'avant-garde en matière de

participation. Le marché des Alpes-Maritimes tant limité, TOPVER se tourne vers la région marseillaise où a été récemment créé TOPVER-MEDITERRANEE et vers l'ensemble du grand delta: Beziers, Perpignan déjà conquis, Gap, Valence, Lyon, pour parvenir en finalité au TOPVER national.

Dans le domaine de l'habillement, 7 semi-industries se consacrent essentiellement à la confection de vêtements. Ont de 10 à 20 salariés trois entreprises, un tailleur, une fabrique de prêt-à-porter, une manufacture de confection pour hommes quatre manufactures emploient plus de 20 personnes: les créations Patricia-Claire, récemment implantées boulevard Général Delfino dans un immeuble de luxe, une fabrique spécialisée dans les vêtements de cuir, une maison de couture en gros antérieure à 1933 et une manufacture de vêtements. Créée en 1923, cette dernière emploie une cinquantaine de personnes confectionnant des pantalons pour hommes de la marque "CIF". Chaque représentant régional de la maison présente deux fois par an les collections d'été et d'hiver aux clients. Quelques exportations sont faites à l'étranger. Cette organisation est valable pour les autres entreprises de confection. Une dernière unité de 60 ouvriers se consacre depuis 1953 à la confection masculine.

Des trois entreprises semi-artisanales du secteur. Travail des métaux-automobile, la plus petite, avec moins de 20 salariés, est orientée vers l'automobile et la mécanique, tandis que les carrosseries Garnero ont étendu la gamme de leurs productions. Cette entreprise familiale a été montée en deux étapes, en 1937 et 1964, par l'un des plus anciens carrossiers niçois, ex apprenti-charron avec son père en 1917, Ses deux ateliers emploient chacun plus de 30 ouvriers, personnel hautement qualifié, et utilisent un outillage des plus perfectionnés dans plusieurs branches: carrosserie automobile (fabrication et réparation), tous travaux de tôlerie, peinture, sellerie, fabrication, transformation et réparation de ressorts, fabrication de cabines et portes d'ascenseurs, tôlerie industrielle, chaudronnerie et travaux divers sur plan, carrosserie en polyester.

Des deux fabricants de produits alimentaires, l'un, installé avant 1933, emploie 40 personnes à la fabrication de charcuteries et salaisons diverses, pratique la vente en gros mais livre aussi aux commerçants de Nice; l'autre, avec 15 salariés, se réserve une place de choix dans la fabrication de crèmes glacées. Depuis 1918, l'entreprise n'a cessé de se développer et occupe quelque 1300 m<sup>2</sup> (une partie dans l'ancien local des conserveries OLIDA). Elle pratique aussi la revente de grandes marques, Gelati Alemagna, les commerces de gros, demi-gros et détail. Une progression régulière de 10% par an fait envisager un prochain transfert.

Enfin trois entreprises emploient chacune une vingtaine de salariés, l'une à la construction électrique et électronique, l'autre à l'habillement de poupées folkloriques, la troisième à la fabrication d'articles de chasse et d'exploration sous-marine.

La plupart des entreprises semi industrielles ont des difficultés pour agrandir leurs locaux sur place et les plus dynamiques sont condamnées à une inévitable migration.

### **Les unités industrielles.**

Dans le quartier, quatre unités industrielles, de nature et d'âge différents, sont parfaitement intégrées au paysage urbain. Ce sont, par ordre chronologique d'implantation: la Manufacture des Tabacs, rue Barla, les Laboratoires Ronchèse, boulevard de Riquier, la société A.T.O.M.S., rue Smolett, les établissements PLAST'LUX, boulevard de Riquier.

Fermée en 1979 pour des raisons de politique générale, la Manufacture des Tabacs <sup>1</sup>mise en service en 1861, a connu jusqu'en 1940 une ère de prospérité, traitant 200 tonnes en 1861, 2275 en 1932, 2593 en 1938.' Mais une mécanisation inévitable a provoqué une réduction des emplois par non remplacement des ouvrières admises à faire valoir leurs droits à la retraite. D'où une diminution régulière des effectifs: 50 ouvriers et 950 ouvrières en 1861, 810 en 1893, 686 en 19 07 et 425 en 1938.

A l'origine étaient fabriqués des cigares ordinaires puis en 1879 apparaissent les scaferlati, et après la première guerre mondiale, trois marques de cigarettes.

Depuis la seconde .guerre mondiale, la Manufacture connaît des temps difficiles et un déclin continu; elle ne réunit plus que a 0 employés en 1972 après en avoir compté 454 en 1x953, 493 en 1956 et 415 en 1963. La suppression de la Direction Régionale des Ventes est en partie à l'origine de cette évolution. -A la tête d'une circonscription de distribution jusqu'en 1962, c'étai devenu un simple échelon-vente qui devait expédier sa production vers les 12 'Directions commerciales retenues par la S.E.I.T.A.. Englobée dans une texture urbaine serrée, elle ne pouvait plus s'étendre ni rivaliser avec les nouvelles unités géantes d'une capacité de production dix fois supérieure. Spécialisée dès lors dans la production de cigarillos, elle a conserve ce monopole au sein de la SEITA pendant une quinzaine d'années. La voilà victime d'une redistribution des rôles à l'échelon national.

Des entreprises de la même génération ont aussi disparu, une fabrique de pianos, puis la brasserie de Nice remplacée par l'immeuble "Le Rubens" après 1933.

Fondé en 1937, l'Institut RONCHESE occupe un personnel hautement qualifié à la fabrication de produits pharmaceutiques et vaccins. Il a 71 collaborateurs après en avoir compté 120 en 1963.

Plus récente encore l'Association des Techniciens en Optique et Mécanique plus connue sous le sigle A.T.O.M.S., est née et s'est développée au sein de Riquier, succédant en 1946 à un petit atelier. L'entreprise s'étend aujourd'hui sur 2000 m2. Jusqu'en 1963, la société "s'est cherchée" au travers d'activités dont le dénominateur commun était la photographie. Après avoir fabriqué tout d'abord un appareil photo complet, elle s'est spécialisée dans la production d'obturateurs, en sous-traitance de grandes firmes (Kodak, Lumière, Focca, Royer). Devant la concurrence étrangère, A.T.O.M.S. s'est tournée vers la production d'appareils étanches pour la photographie sous-marine. L'échec de cette nouvelle tentative en 1962 conduit la société à un accord avec un groupe important de la branche électronique qui lui confie diverses fabrications en sous-traitance.

Depuis 1963, A.T.O.M.S. réalise un équilibre par une juste répartition entre ses différentes activités. Son bureau d'études, spécialisé dans la photo s'intéresse au développement et à la réalisation de prototypes divers (obturateur spécial pour satellites). Ses fabrications propres sont quatre modèles de Joutons compte-tours pour potentiomètre multi-tours. Ses ateliers de mécanique fournissent, l'un un outillage à découper de précision et des moules pour matières plastiques, l'autre est orienté vers la mécanique générale.

Parmi les créations récentes d'A.T.O.M.S. figure un régulateur d'allure utilisé dans la navigation de plaisance.

L'ensemble de ces activités représente actuellement un chiffre d'affaires (10% à l'exportation) réparti à raison de 115% sur la mécanique, 30% sur les fabrications propres, exportées dans dix pays (U.S.A., Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Hollande, Suède, etc.) et 25% de travaux à façon.

En sous-traitance, A.T.O.M.S. travaille avec le Commissariat à l'Energie Atomique (Pierrelatte) , I.B.M. FPANCE (La Gaude), le Laboratoire Central de l'Armement (Montrouge), la société SIC-SAFCO (Saint-Ouen), les Établissement:: BONI-FRANCE

---

<sup>1</sup> A.F. CANIONI, Etude d'une entreprise d'État: la Manufacture des Tabacs de race, 1861-1972

(Villeneuve-Loubet), le Laboratoire d'Astronomie Spatiale (Marseille), l'Observatoire de Nice, etc. . Ainsi, de nombreuses entreprises régionales confient des travaux à façon à la Société, mais sa réputation et sa spécialisation dépassent le cadre local.

Le maintien dans les lieux n'est pas discuté pour l'instant et diverses précautions ont été prises pour supprimer les nuisances dans un environnement urbain. L'objectif actuel de maintenir la diversité des produits fabriqués, et d'utiliser au maximum les machines spécialisées.

La plus récente des usines de Riquier est sans doute appelée à un grand essor. Créée vers 1947, la Manufacture de housses à vêtements en matière plastique et d'armoires démontables en P.V.C. PLAST'LUX s'est implantée en 1957 à Riquier. L'usine de Nice travaille le plastique et fabrique les housses, t? lis qu'une unité complémentaire sise à Grasse, est chargée des armatures tubulaires métalliques et des tablettes, puis de l'expédition des produits finis.

Sur les 247 salariés de la firme 130 travaillent à Riquier où se trouvent siège social et bureaux.

Cette fabrication nouvelle mobilise un matériel coûteux; un équipement de valeur pour la soudure à haute fréquence et la confection plastique, des presses de découpe, des machines à coudre spéciales sont indispensables. Les chiffres d'utilisation hebdomadaire de matière première sont impressionnants: 20.000 mètres de P.V.C., 20.000 mètres de décor, 20.000 mètres de doublure, tandis que par an 2000 tonnes de tubes et 2000 tonnes d'isorel sont utilisés par l'usine de Grasse.

Mais la branche d'activité la plus intéressante de la société est certainement son secteur commercial: 40% des armoires Housse Azur sont exportée En France, la société compte 4000 à 5000 clients, droguistes, quincailliers, marchands de meubles, grands magasins, grandes surfaces, ventes par correspondance. Grands magasins et grandes surfaces ont des exigences particulières, aussi faut-il proposer chacune des fabrications adaptées.

L'exportation vers les pays d'Europe s'effectue en Belgique, Suisse, Hollande et Espagne par livraison directe aux grands magasins, en Norvège, Irlande et Italie par achat ferme d'un importateur, en Allemagne par vente à un grossiste. Vers le Tiers Monde, un agent spécial à Paris traite avec des correspondants en résidence au Sénégal, en Côte d'Ivoire, à la Réunion, à Mada7ascar, aux Antilles et en Guyane et assure des livraisons directes. La production actuelle est insuffisante pour étendre les exportations aux pays de l'Est, aux U.S.A. et au Canada.

PLAST'LUX est le principal des quatre grands spécialistes français (50% de la production). Les objectifs des dirigeants sont de développer une seconde activité (fabrication de meubles de rangement rigides), de rechercher de nouveaux clients, de diversifier la production. L'entreprise dépasse donc le cadre local, voire le cadre national; cependant l'usine ne se fait remarquer ni une nuisance ni par une activité visible de l'extérieur, à part le stationnement quotidien d'un camion qui, vers 9 heures, approvisionne en matières plastiques les usines de Nice et de Grasse.

C'est dans un immeuble moderne tout proche que sont installés bureaux et administrations de la C.I.V.C.I.: voilà le nouveau visage de Riquier.

### **Les services.**

Ce groupe des services joue un grand rôle dans le quartier; dans un proche avenir il est appelé à se développer, car ces implantations du tertiaire sont assez récentes, à l'exception, cependant, des services de transports.

## Transports.

Presque contemporains de la Manufacture des Tabacs, les services de transports sont une des caractéristiques de l'ancien Riquier. Ils ont contribué à multiplier dépôts, garages, constructions utilitaires souvent hideuses et, comme tout ce qui fait du quartier un dépôt, appelées à disparaître.

Vieille d'un siècle, la Compagnie des Transports en Commun de Nice –ex Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral- connue d'abord sous le sigle T.N.L., puis T.N.(Tramways de Nice), a joué un rôle éminent dans la structuration d'un quartier en cours de formation avant de faire l'objet d'un transfert en 1977.

L'histoire de la Compagnie remonte à 1878, date de la mise en circulation du premier tramway à chevaux entre la place Masséna et le pont Magnan; -ais c'est en 1899 seulement qu'est installé le dépôt du boulevard Sainte-Agathe (actuel boulevard Delfino), occupant pour ses hangars et bâtiments 28.000 m<sup>2</sup> à une époque où le quartier offrait des espaces vacants.

Les progrès techniques des transports ont fait passer la Compagnie par plusieurs phases. A l'âge du cheval, entre 1885 et 1895, succède, de 1900 à 1925, l'âge des tramways électriques la compagnie T.N.L. exploite alors un réseau urbain et un réseau départemental très étendu. Entre 1925 et 1942 s'impose l'exploitation mixte tramways-autobus; la première ligne d'autobus urbaine à plate forme arrière découverte est inaugurée en 1925 et peu à peu, les tramways sont remplacés par des autobus. En 1942 apparaît le trolleybus. Entre 1949 et 1953, trolleybus et autobus éliminent les tramways dont le dernier 1953-1963 disparaît en 1953. Les années voient le renforcement du parc des trolleybus. politique contraire est suivie entre 1963 et 1970, époque où des travaux de voirie bouleversent la physionomie du réseau et assurent le monopole des autobus. Le dernier trolleybus, celui de la ligne 15 (Cimiez) s'arrête en 1968.

Encore très récemment, abritant des services administratifs réduits, les locaux de la Compagnie étaient consacrés au garage et à l'entretien des autobus. Sur les 561 employés, l'effectif des services techniques, c'est-à-dire du personnel en permanence au dépôt, se montait à 95 manoeuvres, ouvriers, chefs d'équipe et contremaîtres. Les 122 véhicules transportaient sur les 15 lignes environ 25 millions de voyageurs (29 millions en 1927).

Pour pallier ce déficit, les projets réalisés ont été l'extension progressive du service à agent unique sur l'ensemble des lignes, et surtout de l'aménagement, entrepris en 1975, vers le nouveau dépôt de Drap. Le problème de l'utilisation des trois hectares laissés vacants divise les habitants de Riquier; une cote mal taillée est en cours de réalisation, par un partage entre commerces, ensemble résidentiel, écoles et espaces verts.

Quelles qu'elles soient, les nouvelles implantations seront déterminantes dans la prochaine mutation de Riquier. Ainsi, le dépôt T.N.L. a doublé le quartier en contribuant, au départ, à le peupler de gens modestes, accélérant aujourd'hui par la libération d'espaces urbains le rythme de la rénovation.

Créée en 1882, la gare de Riquier n'a jamais, à la grande déception des spéculateurs, joué un rôle comparable à celui du dépôt T.N.L. On avait d'abord envisagé, vers 1860-1863, d'y installer la gare principale de Nice en remplacement d'une gare de transit, quai des Phocéens, desservie par des navettes d'omnibus à chevaux depuis Cagnes, alors terminus le plus proche de la voie ferrée. Après bien des hésitations, controverses et polémiques, le choix s'est porté sur l'actuel emplacement de la gare de Nice-Ville.

Les constructeurs de la gare de Riquier voulaient en faire une station de voyageurs à l'usage des habitants de la vieille ville et des quartiers industriels voisins. Il n'en a jamais rien été et la fréquentation actuelle ne dépasse guère les 300 voyageurs. Le service d'expédition des

colis a pour principaux clients les laboratoires Ronchèse et un atelier de reproduction de tableaux.

Cependant, la petite gare remplit toutes les fonctions de service liées au transport par voie ferrée; y font un arrêt 36 trains de navette quotidienne entre Nice-ville et Vintimille, quelques lignes de banlieue (Saint-Raphaël)

-Vintimille aller et retour), un Paris-Vintimille et un Strasbourg-Vintimille, one relation internationale Gênes Trieste.

Indiscutablement, la gare aurait pu jouer un rôle plus efficace et offrir un plus grand nombre de services aux habitants du quartier saris la politique de compression suivie par la direction générale de la S.N.C.F.; 12 gare est menacée de fermeture dans un avenir plus ou moins proche. La modernisation des installations de sécurité réduit le personnel à un chef de secteur, deux facteurs-chefs et un homme d'équipe.

Tous les services-transports du quartier sont ainsi menaces de transfert. La Compagnie générale des Transports et Déménagements a émigré avec sa trentaine de salariés, encerclée qu'elle était par de luxueux immeubles récents. héritières des rouliers, voituriers et autres transports, survivent quelques firmes dont la principale garde une dizaine de collaborateurs.

### **Electricite, gaz, postes et télécommunications.**

Divers services gardent une meilleure stabilité dans le quartier. Les -plus anciens d'entre eux intéressent l'ensemble de l'agglomération niçoise, ainsi le centre de distribution mixte E.D.F.-G.D.F. (route de Turin) et le poste central de transformation E.D.F. qui en dépend. Antérieur à 1870, contemporain de l'ex-usine à gaz voisine, le centre de distribution s'intéressait au début la seule production de gaz; depuis 1926, il repartit l'électricité en s'assurant le concours de 200 salariés, partagés entre bureaux administratifs, services techniques de l'électricité et du gaz, services comptables et financiers. Les véhicules de dépannage et leurs personnels y sont stationnés en permanence.

Le centre fonctionne en symbiose avec le poste central E.D.F."Risso" tout proche. Créé en 1926, ce poste est rapidement devenu- B.C.C. (Bureau Central de Conduite) c'est-à-dire un centre télécommandant les trois sources d'alimentation de Nice (Gorbella, Lingostière, Tour Lascaris). L'ensemble des installations des Alpes-Maritimes est telesignalée depuis ce poste central à 24 postes de transformation dont 10 pour Nice. La puissance de l'ensemble est de 300.000 kw, dont 100.000 utilisés par Nice aux heures de "pointe". Actuellement au poste Risso opèrent 11 employés, un cadre, un contremaître principal six centralisateurs, agents de maîtrise assurant un service continu, et trois employés de bureau. Le transfert dans un immeuble voisin a permis le fonctionnement de quatre autres services: télécommunications, contrôle technique, maintenance spécialisée et recherche de défauts de &able, portant l'effectif à 50 travailleurs.

Egalement destiné à toute le population niçoise, le Service régional des installations et communications rue Léotardi, emploie sous la direction d'un inspecteur central, 54 agents à des fonctions de secrétariat, de magasinage. (matériel téléphonique, fournitures de bureau) mais aussi à des travaux en ateliers (mécanique, laboratoire (électronique, constructions métalliques, peintures). 32 de ces agents se consacrent à l'installation et la mise en service des centraux automatiques et installations annexes de moyenne importance, dans le département des Alpes-Maritimes et, en partie, dans celui du Var, grâce à un parc automobile de 23 voitures de tourisme et camionnettes et à un camion poids lourd.

Dépendant de la même administration, mais destiné davantage aux habitants du quartier, le bureau de Poste Nice-Garibaldi a fonctionné dans les locaux exigus de la glace Garibaldi (d'où son nom) jusqu'en 1965, date à laquelle il a été transféré dans un immeuble neuf, à l'angle des rues Auguste Gal et Barberis. Ses guichets desservent tout l'est de la ville;

c'est depuis peu un bureau distributeur à domicile, ce qui a fait passer le nombre des préposés d'une trentaine à une centaine d'agents. L'immeuble abrite aussi le central téléphonique "Nice-Garibaldi", qui dessert 10.000 abonnées, renforcé aujourd'hui par "Nice-Carnot" d'une capacité plus grande.

### **Entreprises privées.**

Deux grandes sociétés de services d'entreprises privées ont installé une succursale e. Riquier. L'agence O.N.E.T. représente à Nice une vaste société qui disperse plus de 60 filiales G travers toute la France elle contrôle plus de 10.000 employés qui utilisent 3500 appareils et machines et 400 véhicules. Ouverte en 1958, la filiale niçoise distribue à 500 personnes tâches d'entretien, de lavage des vitres et des façades, de nettoyages industriels (citernes, réservoirs d'hydrocarbures, conduits de vide-ordures), de désinfection et dératisation, de dépoussiérage des salles l'ordinateurs eu des usines électroniques, enfin d'entretien d'espaces verts.

Filiale d'une Société parisienne, LOCATEL. ouverte en 1963, s'est rapidement agrandie sur glace. Agence de service par "location", elle s'occupe de la location et de la vente éventuelle de téléviseurs (30% en couleurs) aux particuliers et aux collectivités. Ses 6000 clients permanents sont renforcés par une client le saisonnière de 3000 touristes. Son équipe d'environ 0 personnes comprend 20 techniciens-installateurs équipes de véhicules-radios, mis en permanence à la disposition de la clientèle. C'est vers les entreprises de ce type que s'oriente le secteur actif de Riquier occupant peu de place, faisant vivre un personnel nombreux qui travaille dans toute la ville, elles assurent la plus haute rentabilité.

### **Etablissements bancaires.**

Services d'un genre particulier, 7 établissements bancaires opèrent -dans le quartier, les deux principaux sont situés rue de la République . Créée au début de ce siècle, l'agence Barla du Crédit Lyonnais est restée longtemps la seule de Riquier; elle emploie actuellement trente personnes. D'implantation récente (1965) avec 16 employés, la Banque Populaire des Alpes méridionales doit sa création à la politique de multiplication des agences durant la dernière décennie.

C'est cet impératif qu'a répondu la construction des autres établissements, lesquels occupent parfois l'anciens locaux commerciaux, mais sont le Mus souvent ouverts dans des immeubles récents et luxueux. Ce sont par ordre chronologique d'implantation: le Crédit commercial de France palais Salluzo (1964), la Banque Nationale de Paris (1966), le Crédit du Nord (1970), le Crédit Lyonnais (agence1970) et la Société Générale (1971). Ces établissements fonctionnent avec moins de 10 employés, parfois 3 ou 4. Ce sont, à vrai dire, de simples bureaux dispersés dans les principales rues à la recherche d'un emplacement susceptible d'attirer la clientèle.

De son celté, l'agence de la Caisse d'Epargne de Nice fait travailler depuis1969 moins de 10 salariés (v. fig. 21).

### **Administrations.**

Des administrations installées depuis peu à Riquier sont un témoignage de l'urbanisation .

Ainsi le Centre Ambroise Croizat, créé en mare 1958, est chargé de payer les prestations de maternité et de maladie aux assures sociaux de l'est de Nice et des communes

3e. la vallée du Paillon. Trente neuf personnes dont deux cadres y effectuent, suivant les années, de 153.000 à 200.000 règlements.

Création de 1957, la Société Immobilière de la Ville de Nice, société anonyme d'économie mixte, est installée depuis 1960 rue Smollett. Son rôle est de promouvoir les logements sociaux, d'assurer leur construction avec l'aide de primes et du Crédit foncier. Ces habitations de niveau "plan Courant", réservées en principe aux foyers de revenus modestes et aux cas sociaux sont, dans certaines circonstances, accessibles à la propriété. Neuf salariés ont ainsi à gérer plus de 200 logements. Dans le même îlot sont installés 48 collaborateurs de l'Office H.L.M. de Nice, fondé en 1953 pour construire et louer 10.000 logements sociaux, l'objectif moyen étant la création de 500 logements par an. Mais ces bureaux sont appelés à abandonner leur site actuel, faute d'aisance dans le fonctionnement.

Dernière arrivée dans le quartier, la C.I.V.C.I. s'est installée boulevard de Riquier en juin 1972, dans un immeuble de sept étages édifié à remplacement d'un commerce de vins en gros. Organisée en 1948, la caisse abandonne ses bureaux du centre-ville pour se rapprocher des nombreux adhérents du secteur, mais aussi en prévision du rôle administratif futur de Riquier. Elle recueille les cotisations et verse les Tensions vieillesse des non-salariés du Commerce et de l'Industrie dans le département des Alpes-Maritimes. Elle gère aussi un fonds social mis à la disposition des retraites et apporte son aide aux commerçants qui ne parviennent pas à vendre leur fonds de commerce. Au temps où elle gérait la Corse, la C.I.V.C.I. se plaçait au 6e rang des 100 caisses françaises avec 21.800 cotisants et 13.900 retraites. Ce rôle lui vaut 60 emplois et un nombre de cotisants relativement stable alors que celui des retraites s'accroît de 3 à 7% par an.

Dans l'ensemble ultra moderne de la C.I.V.C.I., deux autres entreprises chacune avec 5 salariés, ont loué des bureaux. De même, dans tous les immeubles récents du quartier; s'implantent bureaux et services administratifs divers, cas de l'A.S.S.E.D.I.C., Caisse l'assurance complémentaire de chômage qui compte moins de 10 employés.

La progression des activités du tertiaire est due aussi au maintien à Riquier du siège social d'entreprises transférées ailleurs, cas d'une fabrique de luminaires ou d'un n'assiste en vins. Cependant le quartier est encore mal pourvu de certaines activités caractéristiques d'un centre administratif (deux agences immobilières, quelques cabinets d'assurances). Il est malgré tout parvenu à réaliser un équilibre remarquable entre artisans et commerçants, industrie et administration..., secteurs sur le déclin et secteurs en expansion dont l'existence simultanée en fait un des quartiers les plus complets de Nice.

### **Le quartier et l'homme.**

Riquier n'est pas seulement un quartier où l'on travaille, on y vit aussi; la population du secteur est celle d'une petite ville et son individualité très poussée lui impose l'acquisition des équipements nécessaires aux besoins et aux désirs de sa population.

### **La fonction de circulation.**

La circulation est sans doute la principale de ces fonctions diverses, car le quartier assure la desserte des résidents, mais subit aussi un mouvement de transit. Certaines des artères de Riquier sont classées parmi les grands axes de Nice en raison de leur trafic quotidien. Orientés nord-sud, le boulevard Risse voit passer 19.000 véhicules par jour, la rue de la République entre 16.000 et 20.000, la rue Arson de 14.000 à 15.000 et le boulevard de Riquier entre 14.000 et 15.000.

Le sud de la route de Turin connaît également une circulation dense de 13.500 passades de véhicules par jour. La fréquentation est moindre sur les axes orientés est-ouest: 12.000 véhicules par jour rue Barla, 8.600 boulevard Pierre Sola mais 19.300 place Max Barel, point de départ de la Moyenne Corniche.

Le boulevard Général Delfino est appelé à devenir également une grande artère lorsqu'il ne sera plus un cul-de-sac (v. fig. 24).

### **La circulation des piétons et des automobiles.**

La circulation quotidienne des piétons est intense en raison du chiffre élevé de la circulation et de la forte proportion d'actifs. Il n'y a pas, à proprement parler, de sens privilégié, mais le centre le plus animé aux heures de pointe est la place Auguste Blanqui. Là, en liaison avec les heures de départ et d'arrivée des premiers trains du matin, s'organisent deux flux en direction de la gare, entre 6 h.30 et 6 h.57 (train vers Nice) et entre 7 h. et 7 h.13 (train vers Menton), un flux moins prononcé en provenance de la gare aux environs de 8 h.20 (train venant de Vintimille).

La place connaît donc une forte circulation de piétons entre 5 h.30 et 8 h.30; elle doit aussi à un arrêt des lignes T.N. 5 et 7 un afflux des premiers travailleurs à partir de 5 h.L5. Les résidents qui travaillent à l'intérieur du quartier parcourent toutes les rues, mais ceux qui sortent de Rivier utilisent les voies nord-sud, notamment la rue de la République en direction de la place Garibaldi

En dehors des heures de pointe, les rues commerçantes ne connaissent pas de véritable "creux"; ménagères et oisifs, y font des achats ou simplement s'y promènent, contribuent à l'incessante animation de ce quartier qui s'oppose ainsi à certains secteurs "résidentiels" de Nice, mornes et déserts. Mais c'est le samedi après-midi que Riquier connaît le maximum de fréquentation et, dans le quartier, essentiellement la rue de la République où l'attraction des commerces de l'habillement est telle que les trottoirs, étroits il est vrai, sont vite encombrés; passants, clients et flâneurs s'y bousculent.

Les rues les plus calmes sont la rue Georges Ville, le boulevard Delfino, les rues Gasiglia, Lattisti, Pierre Flancon, le chemin de Sorezentino le boulevard Pierre Sola La partie occidentale de ce dernier est toutefois très animée aux heures où les élèves des quatre établissements scolaires groupés en quelques centaines de mètres sont appelés ou lâchés par leur emploi du temps.

La circulation automobile est renforcée par le transit. De tout temps, Riquier a joué un rôle de carrefour vers l'Italie, comme l'indiquait le nom Ces routes de Gênes et de Turin, ou simplement vers l'est de la Côte d'Azur (ancienne route de Nice à Villefranche dont la rue Barla a repris en partie le tracé). Certains carrefours sont des points de passage obligés: le pont <sup>2</sup> Marly; les places Max Barel, Auguste blanqui et de l'Armée du Rhin. L'encombrement y a rendu nécessaire l'aménagement d'une pénétrante du Paillon vers l'autoroute de contournement de Nice. Un échangeur établi sur l'esplanade qui recouvre le cours d'eau assure la liaison entre la voirie locale et l'autoroute urbaine sud dite Voie rapide (en tunnel sous Cimiez). La circulation continue néanmoins à poser un certain nombre de problèmes dont le moindre n'est pas celui de la coupure la ligne S.N.C.F. qui limite le nombre passages vers le nord. Toutefois un détournement par l'autoroute de contournement des poids lourds venus d'Italie soulage le trafic en attendant que le transfert du port de commerce à l'embouchure du Var puisse capter la circulation des camions de ciment de Contes.

---

<sup>2</sup> Inauguré le 27 avril 1899 par la reine Victoria.

Le stationnement soulève de multiples observations de la part des résidents. Sur le Paillon, le parking Kennedy propose 1000 places en dehors Ces zones de parcmètres (rues de la République et voisines).

### **Les transports en commun.**

Une solution plus immédiate et plus simple est l'utilisation des transports en commun. Riquier a été l'un des premiers secteurs de Nice à bénéficier de la desserte des tramways. En 1928 il était déjà traversé dans tous les sens par six lignes. Aujourd'hui, trois lignes régulières desservent Riquier à une cadence accélérée, ce sont: la ligne 5, Passage-à-niveau Gambetta-Saint-Roch (fréquence moyenne variant entre 7 et 10 minutes les jours ouvrables); la ligne 6, Gare T.N.-la Trinité, qui fonctionne uniquement les jours ouvrables une cadence assez lente inscrite entre 10 et 20 minutes, la ligne 7, Saint-Sylvestre-Passage-à-niveau-Riquier, qui fut celle du dernier tramway de Nice jusqu'en 1953. Un autobus de cette ligne part de la place Blanqui toutes les dix minutes.

Ces trois lignes ont une fréquentation considérable, 583.000 voyageurs par mois (près de la moitié sur la ligne 5). Peu de rues sont dépourvues d'une ligne d'autobus, ce qui assure à Riquier une desserte privilégiée. malgré la multiplication de couloirs de circulation réservés aux autos la liaison Gare de Riquier-Gare de Nice-Ville se fait rarement en moins de 30 minutes, voire 45 aux heures de pointe. En utilisant le train, il ne faudrait guère plus de sept minutes, la gare de Riquier pourrait alors, dans l'intérêt des usagers jouer le rôle de "station de métro".<sup>3</sup>

### **La fonction résidentielle**

Autre fonction indispensable à la vie d'une population dont l'effectif loin d'être négligeable: fournir le minimum de confort grâce à des équipements individuels et collectifs.

### **Les logements.**

L'évolution du niveau de vie, la rénovation urbaine, l'embourgeoisement de la population ne se font pas toujours au même rythme que l'équipement du quartier en besoins essentiels. C'est ainsi que la surpopulation s'accompagne d'un surpeuplement des appartements. Rue Fontaine-de-la-Ville, par exemple, cinq personnes vivent dans une seule pièce, au voisinage d'un individu logé dans trois ou quatre pièces. Ces dissymétries sont dues à un remplacement progressif des immeubles anciens, modestes, par de nouveaux logements aux loyers élevés. Fait nouveau, Riquier commence à intéresser les niçois désireux d'acheter un bel appartement"; il y a une quinzaine d'années encore, l'achat d'un logement à Riquier pour y demeurer aurait été jugé comme un manque de discernement ou une mauvaise affaire. Aujourd'hui, la classe de certains immeubles, dont la promotion est faite à grand renfort de publicité attire bourgeois et titulaires de professions libérales. A l'achèvement des chantiers en cours, surtout lorsque seront lotis quelques uns des trois hectares du dépôt Riquier pourra être considéré comme un quartier résidentiel autant que de travail.

A en juger par certains critères et malgré l'état délabré de nombreuses constructions, le confort intérieur est en général satisfaisant (d'après le recensement de 1968 de l'INSEE).

---

<sup>3</sup> Jacques BOUISSET. Riquier d'hier et d'aujourd'hui dans Action Nice-Cote-d'Azur mai 1973

Critères	% des logements bénéficiant de ces équipements
Eau courante	99
Gaz	96
Raccordement à l'égout	99,8
Chauffage central	49,6
Baignoire/douche	54
W.C.intérieurs	85,6
Téléphone	7

### **Le confort en 1968**

Si les éléments le confort individuel laissent parfois à désirer (baignoire/douche, W.C., chauffage), ceux des équipements collectifs sont satisfaisants.

### **Les équipements collectifs.**

99% des logements bénéficient d'une desserte ancienne en eau courante les canalisations suivent les principaux axes, assurant une parfaite distribution au point de rendre inutile tout projet d'installations nouvelles. De même le réseau des égouts, eaux pluviales et eaux usées ne souffre pas d'insuffisance. Ces équipements remarquables doivent leur origine à l'ancienneté, du quartier et à la rapidité d'ouverture des rues. Il s'oppose ainsi certains quartiers plus résidentiels (tel Auguste Raynaud) qui se sont développés en éclosions spontanées, en plusieurs étapes, et de ce fait ont été lus tardivement et moins complètement équipés.

Ce caractère achevé de l'urbanisation est également souligné par la faiblesse des aménagements projetés par la ville de Nice.

Classé dans la catégorie B 1, c'est-à-dire dans la zone habitat continu, le quartier est tenu à certaines règles de construction. La continuité des façades doit être respectée, avec un nombre de sept étages. Il n'est prévu l'ouverture de nouvelles rues, dans cet organisme suffisamment aéré, le rôle de la municipalité se limite à deux manifestations: prolongements du boulevard Sainte-Agathe (Général Delfino) jusqu'à la Corniche André de Joly, de la rue Beautruch, barre par le remblai de la voie ferrée, jusqu'à la rue de Roquebillière au carrefour de l'avenue des Diables-Bleus. Sont réalisés aussi les élargissements à 10 mètres de la rue Docteur Richel:li et à 15 mètres de la rue de Roquebillière. Sont désormais concernes les ruelles de l'est portées à 12 mètres, les chemins de l'ancien plan (rue de Roquebillière, chemin du Sorgentino, rue de la Malonnière, avenue des Diables-Bleus) comme les petites rues de l'ouest entre le boulevard Risse et la rue de la République, théâtres d'une intense circulation.

### **Equipements culturels et médicaux.**

Pour la même raison, son ancienneté, Riquier est à la fois bien et mal équipé sur le plan culturel, mal pourvu en bibliothèques, cinémas, bien pourvu en établissements scolaires (v. fig. 25 ).

## Les établissements scolaires

Le plus ancien, l'Institut Saint-Joseph de la rue Barla, fonctionne depuis 1869. Cet établissement religieux, devenu en 1960 une institution privée sous contrat d'Etat, réunit 83 enseignants. Quatre formations sont proposées aux élèves; pr5-scolaire pour les enfants de 3 à 5 ans (environ 120 filles et garçons), primaire (150 à 160 filles), secondaire jusqu'à la classe de 3e (280 à 250 filles); technique (290 à 300 filles et garçons).

La formation technique ouvre deux voies; un cycle court conduit au brevet d'études professionnelles (sténodactylo, correspondance, comptabilité, mécanographie) et un cycle long prépare au baccalauréat de technicien économique.

Le recrutement des élèves se fait dans toute la ville mais aussi dans le département et dans le Var, à Fréjus-Saint-Raphaël; pension et demi-pension permettent l'inscription d'élèves éloignés.

A l'échelle du quartier, l'intérêt de l'Institution est d'accueillir les enfants à l'âge de la "maternelle".

L'école de garçons Pierre Merle, également située rue Barla et fondée en 1902, accueille 380 élèves, traditionnellement, du cours préparatoire au cours moyen 2e année, mais y ajoute deux classes de perfectionnement et une classe-atelier que peuvent fréquenter les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. 21 employés, 15 enseignants contrôlent un effectif stable.

L'école primaire et le C.E.S. Risso, dont la cohabitation dans les mêmes locaux du boulevard Pierre Sala ne manque pas de poser de nombreux problèmes, datent de 1907.

L'école primaire, y compris une classe enfantine, accueille, dès 5 ans, 120 filles et garçons en 15 classes séparées. Du fait d'une diminution constante du nombre d'élèves, deux classes ont été fermées depuis 1968. A l'exception de quelques enfants de forains, l'aire de recrutement de l'école ne dépasse pas les limites du quartier. L'établissement souffre non seulement de la diminution des naissances, mais aussi de la concurrence des écoles des quartiers voisins; Bischoffsheim, plus vaste, plus dynamique, mieux agencée, donc très attractive, Papon, qui jouit également d'une bonne réputation, accueillent beaucoup d'enfants de Riquier.

Le C.E.S. reçoit depuis 1967 600 garçons et filles de la 6e à la 3e et les oriente vers le lycée ou vers l'enseignement technique et la vie active il accueille également, de 6e en 4e, en classes pratiques, les cas de "transition" et les inadaptés, de quoi légitimer les activités d'une soixantaine de personnes, dont 46 enseignants. Le nombre des professeurs; comme celui des élèves, a connu une baisse spectaculaire à la rentrée de 1972 (de 1480 à 600 élèves) du fait de la création d'un nouveau C.E.S. sur l'autre rive du Paillon (C.E.S. Victor Duruy, quartier Pasteur). La zone d'influence de l'établissement est désormais réduite au seul quartier de Riquier.

Dernier en date (1943-44), le collège d'enseignement technique du Bâtiment assure deux types de formation proposés à 43e garçons et filles par .i enseignants avec un service de 32 employés.

A la sortie des classes de 5e, pour les élèves âgés d'au moins là ans, une section permet en 3 ans de préparer un C.A.P. dans des spécialités suivantes: constructions métalliques, installations sanitaires, installations thermiques, tôlerie en ventilation, construction en bois et agencement, peinture, vitrerie, papier peint maçonnerie, gros-oeuvre.

Pour les élèves venus des classes de 3e et âgés de moins de 17 ans, une section permet, en trois ans de préparer le B.E.P. (Brevet d'Etudes professionnelles) de métreur du bâtiment, de dessinateur en génie civil (section mixte) ou d'électrotechnicien. Les élèves viennent de tout le département (internat); cependant un transfert, partiel ou total, à Carros a été envisagé.

Ainsi, l'équipement scolaire du quartier est satisfaisant. Les écoles primaires de Riquier et de ses voisins sont localisées pour réaliser un quadrillage de leurs zones d'influence, réduisant ainsi la distance entre école et domicile. En contrepartie, les établissements culturels sont en nombre insuffisant.

### **Les établissements culturels.**

Les établissements culturels sont limités à une bibliothèque municipale et à un cinéma de quartier.

L'une des sept bibliothèques de Nice s'est implantée vers 1965 place de l'Armée du Rhin, au rez-de-chaussée d'un très vieil immeuble. Malgré ses deux salles de lecture pour les adultes et pour les enfants, elle pratique surtout le prêt à domicile 1-Jour une durée de quinze jours. Les jours d'ouverture ont été prévus pour satisfaire toutes les catégories de lecteurs. À l'exception du lundi, jour de fermeture générale, les salles sont accessibles chaque après-midi et le samedi entier pour les adultes, les mercredi et samedi pour les enfants.

Beaucoup plus fréquent, le cinéma voisin est la dernière des trois salles des années 20. Antérieure à 1933, elle est fort appréciée des collégiens, sa principale clientèle, en raison de ses prix peu élevés, de son fonctionnement permanent, de sa spécialisation dans les films d'"action".

### **L'activité spirituelle.**

La paroisse Saint-Joseph, sous la direction d'un prêtre dynamique, a été créée en 1910. Un millier de pratiquants, la plupart âgés, viennent à la messe le dimanche et 600 enfants suivent les cours du catéchisme.

Pour son pasteur, la paroisse est un lieu de rencontre doivent collaborer prêtres, laïques et religieux. Les collaborateurs bénévoles s'occupent des personnes âgées, des colonies de vacances, du mouvement scout, de la bibliothèque.

Cependant, l'étiquette de quartier ouvrier portée par Riquier laisse supposer un rôle marginal aux activités paroissiales. La vie spirituelle du quartier s'exerce plutôt dans l'est du boulevard de Riquier, au "Tonkin", secteur populaire s'il en est de Nice, au sujet duquel circulent des légendes et des histoires de la Résistance dignes des "Mystères de Paris"!

### **L'équipement médico-social**

Malgré l'absence de crèches, pouponnières et établissements sportifs, Riquier bénéficie de quelques belles réalisations qui dépassent parfois le cadre du quartier doté de deux cliniques, deux dispensaires, un centre de santé et de plusieurs cabinets de soins.

### **Les établissements médicaux.**

L'hôpital-clinique Sainte-Croix, établissement chirurgical ouvert au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'archiconfrérie des Pénitents blancs est le représentant d'un premier hôpital fondé en 1632 dans la vieille ville. Un personnel d'infirmiers et autres est au service de 112 malades justiciables de spécialistes d'orthopédie, ophtalmologie, urologie ou oto-rhino-laryngologie. - ;000 malades sont soignés gratuitement chaque année c'est, en effet, la seule clinique conventionnée de l'est de Nice, d'où de vives protestations qui se sont élevées contre le projet de location au Centre hospitalier de Nice.

Créée dans les années 60, Sainte-Agathe est une clinique d'accouchement qui fonctionne avec une quinzaine de soignantes et de sages-femmes. Elle travaille avec tous les gynécologues de Nice, mais aussi avec des médecins généralistes, conventionnés ou non.

Organisme officiel, Sainte-Agathe est le dispensaire d'hygiène mentale des Alpes-Maritimes qui donne des consultations aux sujets alcooliques, drogués ou autres, son rôle est surtout de prévenir et de dépister le mal par des consultations d'adultes et d'enfants. Sont aussi assurés les traitements en hôpital psychiatriques par les mêmes médecins.

Mieux équipés mais organismes privés, le dispensaire Costanzo est en fait, un centre médico-pédo-psychologique, annexe de l'hôpital Lenval, hôpital privé pour enfants à but non lucratif. Construit en 1911 grâce à une donation, il a cessé d'être un simple dispensaire de soins en 1967 pour ouvrir à Riquier des locaux de neuro-psychiatrie. Costanzo traite toutes les formes d'inadaptation de l'enfant de moins de 8 ans, débiles mentaux mais aussi éléments qui ont des difficultés scolaires (langage, retard psychomoteur) ou simplement des troubles de comportement.

Les médecins donnent des consultations régulières ou exceptionnelles sur rendez-vous et assurent les traitements. Le personnel du Centre se compose de : 12 médecins consultants/pédo-psychiatrie, 7 psychologues, 4 assistantes sociales, orthophonistes, 3 rééducateurs en psychomotricité, 5 psychopédagogues, 2 éducatrices spécialisées et 2 thérapeutes psychanalistes. Un encadrement administratif de 6 personnes dépend de l'hôpital Lenval. Les 355 enfants en cure ambulatoire viennent des Alpes-Maritimes mais aussi des départements voisins, leur recrutement s'opérant par l'intermédiaire de médecins, assistantes sociales et enseignants ou par le biais d'une "publicité" faite par des parents.

Enfin, dernier établissement du genre, un centre d'examen de santé de la caisse de sécurité sociale Ambroise Croizat est ouvert depuis 1963. Ce centre de médecine préventive, un des rares à fonctionner actuellement en France, s'intéresse aux sujets en bonne santé apparente qui échappent à la Mucine du Travail. Il se charge d'établir un bilan à la demande de l'assurance sociale, tous les examens étant gratuits. Dirigé par un médecin directeur, assisté d'un médecin radiologue, il est fréquenté par de nombreux médecins spécialisés (ophtalmologie, chirurgie dentaire, oto-rhino-laryngologie, cardiologie, gynécologie). Au même titre que les autres dispensaires, l'établissement dépasse le cadre du quartier et contribue à faire de Riquier le Centre médical de tout l'est de Nice.

### **Les oeuvres sociales.**

En nombre très insuffisant, trois oeuvres sociales sont au service de 18.000 habitants.

Récemment implanté, Travail et Main d'oeuvre apporte son aide aux travailleurs sans emploi.

Depuis plus de 70 ans, la Goutte de Lait, oeuvre privée "pour la protection de l'enfance" fonctionne avec l'aide de médecins bénévoles. Les consultations de quartier du jeudi et du matin du vendredi sont régulièrement fréquentées par les jeunes mères soucieuses de la santé de leur nourrisson.

Récente réalisation sociale (mai 1971), la plus importante aussi, le Foyer municipal pour Personnes âgées offre 28 appartements, un restaurant facultatif et un équipement de loisirs (bibliothèque, télévision, :5lectrophone). Deux fois par semaine, l'Office niçois des personnes âgées organise des après-midi animés (travaux manuels, jeux, projections) et, en été, une "sortie" mensuelle. Les conditions nécessaires pour l'admission au foyer sont d'avoir 65 ans minimum, de passer une visite médicale, d'être français et de s'adapter à la vie en collectivité; en priorité sont acceptés les mal-logés, les expulsés et les nécessiteux. La

participation quotidienne aux frais de logement varie entre cinq et vingt francs, le prix du repas est d'un franc.

Dirigé par deux religieuses, une assistante sociale et un couple de concierges, le foyer est une réalisation remarquable, étalé ouvert aux personnes âgées de l'extérieur qui peuvent venir y prendre leur repas, assister aux journées d'animation ou bénéficier des soins donnés par une des religieuses dans un petit dispensaire.

## **CONCLUSION**

Riquier est arrivé à un point crucial de son histoire s'il apparaît filé dans ses lignes générales: stagnation du chiffre de sa population, ralentissement du nombre de constructions; mais c'est un quartier en pleine mutation interne, mutation inévitable au fil des ans.

Plus tout à fait une zone débaras, pas encore un quartier résidentiel. comment le définir sinon pas une phase transitoire, décisive pour son avenir?

D'où l'intérêt de notre étude à l'unique moment où coexistent deux générations mais ce qui lui confère une valeur éphémère, certaines touches du tableau présenté en détail ne seront plus valables dans quelques années, voire dans quelques mois peut-être. Aussi n'en faut-il retenir qu'un modeste enseignement sur révolution d'un groupe humain, car, avant tout, Riquier est un quartier, et s'il n'en était qu'un, le quartier de Nice, avec ses célébrités, ses légendes, ses traditions, avec sa société, sa personnalité, avec sa vie enfin.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages sur Nice**

- Raoul BLANCHARD, Le Comté de Nice
- Robert LATOUCHE, Histoire de Nice.
- Robert DE SOUZA, Nice, capitale d'hiver 1913.
- Vincent PASCHETTA, Nice, son climat et: ses conséquences pratiques.
- MM. ROUX et GIACOMINI, Nice, ville climatique.
- E. MAURY, Géologie du territoire de la commune de Nice.
- J.E.RANCHER, Guide de Nice, 1026.
- Emile NEGRIN, Promenades dans Nice, 1863.
- MM. BOISTIER et FLEURDELYS, Guide annuaire de Nice, 1873.
- Annuaire de Nice et des Alpes-Maritimes, années 1876. 1689, 1896, 1926.

### **Nomenclature des rues**

- Nouvelle dénomination des voies publiques. 1883.
- M. Georges MATHIOT, Dictionnaire des rues de Nice.

### **Articles**

- Etienne DALMASSO, Les grandes villes françaises, Nice, dans N.E.D. C3106, 1964.
- Etienne DALMASSO, Prix des terrains et urbanisation à Nice, dans Actes des Congrès des Sociétés Savantes, avril 1965.
- V.E. SEGURAN, Les rues de Nice, chroniques historiques et descriptives sur le vieux et le nouveau Nice, dans l'Eclaireur de Nice, mai-juin 1888.

- DAUPHINE et EDELGA, Les quartiers climatiques à Nice, dans Cahiers de l'Association française de biometéorologie, vol.IV, n°4, dec.1971,
- P. MATHIS, Nice, son équipement et son devenir, conférence FLAMMARION, 1962.
- Cinquantenaire de la Paroisse Saint-Joseph, Nice-Riquier, dans En pleine vie, n°79, janvier 1961.
- Jacques BOUISSET, Riquier d'hier et d'aujourd'hui, dans L'Action Nice-Côte- d'Azur, mo.i 1973.

## **Recherches**

- Archives municipales et départementale: recensements le 1e38, 1876, 1896,1926; cadastre de 1812 délibérations et bulletins municipaux; patentes de 1933,195,1963; L'éclaireur de Nice, Nice-Matin.
- Chambre de commerce: entreprises de plus de dix salariés liste des commerces en 1972.
- Service du Cadastre: plans et matrice cadastrale de 1072.
- Mairie de Nice: services du Plan de la Ville de la Construction, de la Circulation, de la Voirie.
- Compagnie T.N.
- Musée Massena, Bibliothèque de Cessole.
- I.N.S.E.E.: recensement de 1968.

## **Enquêtes**

- Auprès des commerçants, artisans, fabricants, établissements d'accueil, banques. Auprès du président de l'Association des commerçants de la rue de la République (M.Tricoli).
- Auprès des entreprises et administrations du quartier : établissements ALLEGRE; établissements BROSSETTE Fils; Office Public Municipal des H.L.M.; S.I.V.N. (Société immobilière de la ville de Nice); centre de Sécurité sociale Ambroise Croizat, dépôt T.N.; gare S.N.C.F. Nice-Riquier; C.I.V.C.I. (Caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse du commerce et de l'industrie des Alpes-Maritimes et de la Corse); P.T.T. poste Garibaldi, Service régional des installation de commutation Compagnie Provençale de constructions immobilières; O.U.E.T. région sud-est méditerranéen: établissements TOFVER; centre de distribution mixte E.D.F.-G.D.F.; LOCATEL; laboratoire RONCHESE; Manufacture des Tabacs; établissements ATOMS; PLAST'LUX; carrosseries automobiles GARNERO; établissements MANUGUERRA; manufacture de vêtements CIFFREO; établissements ARTA, JEPLAY, GILARDI.
- Auprès des établissements scolaires et culturels: école de garçons Pierre Merle, écoles RISSO (filles et garçons), C.E.S. RISSO, C.E.T. du Bâtiment, Institut Saint-Joseph, Bibliothèque RISSO, église Saint-Joseph, cinéma de l'Esplanade.
- Auprès des Établissements médicaux et sociaux: clinique Sainte-Croix, dispensaires Sainte-Agathe et Costanza, "Goutte de lait", Foyer municipal des personnes âgées.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidée à la réalisation de dirigeants d'entreprises et d'établissements, cette étude, commerçants, artisans, employés, assistantes sociales.... personnel des différentes administrations, Archives municipales et départementales, services de la Ville de Nice.

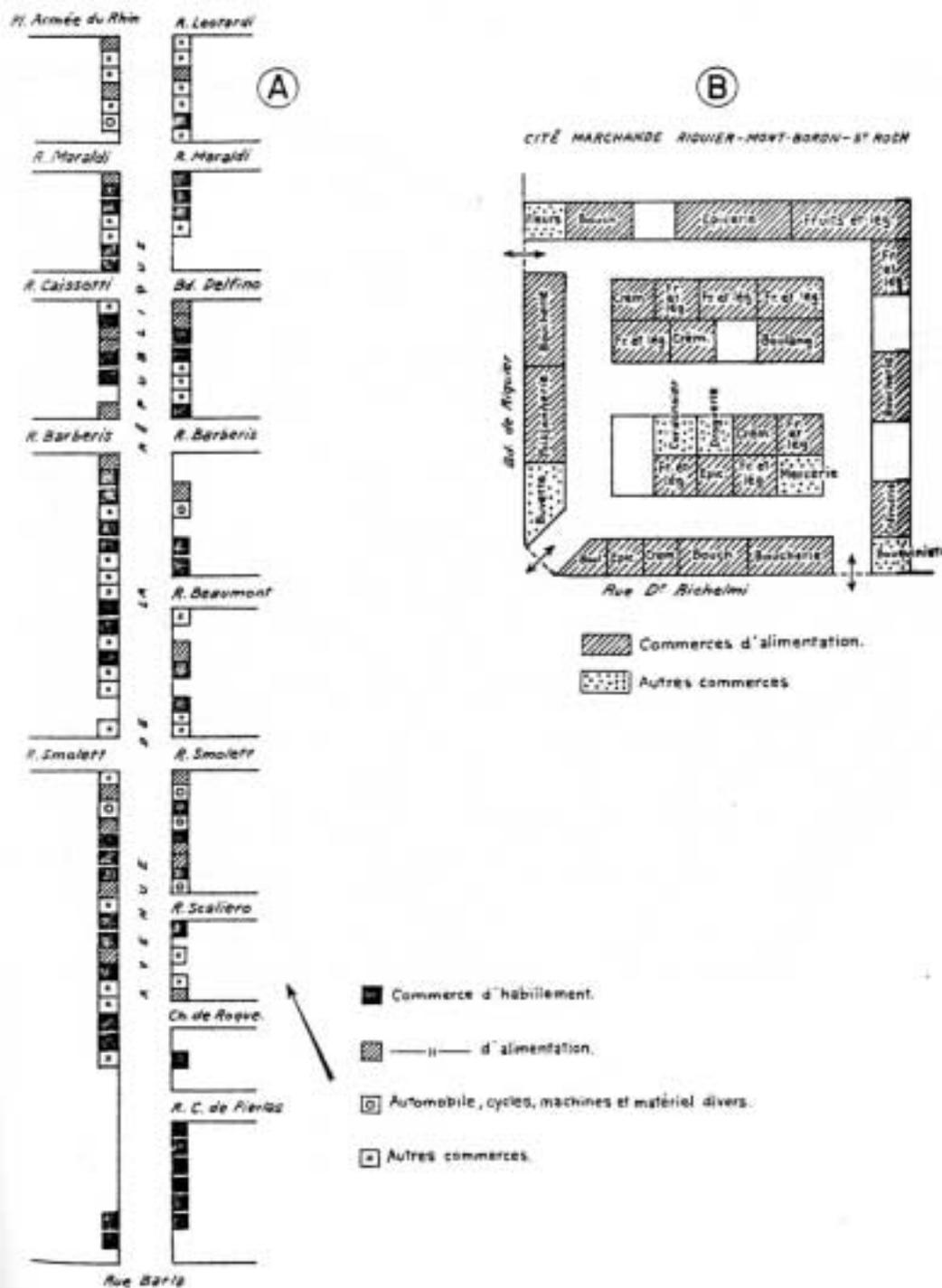


FIG 17: A) LES COMMERCES DE L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE,



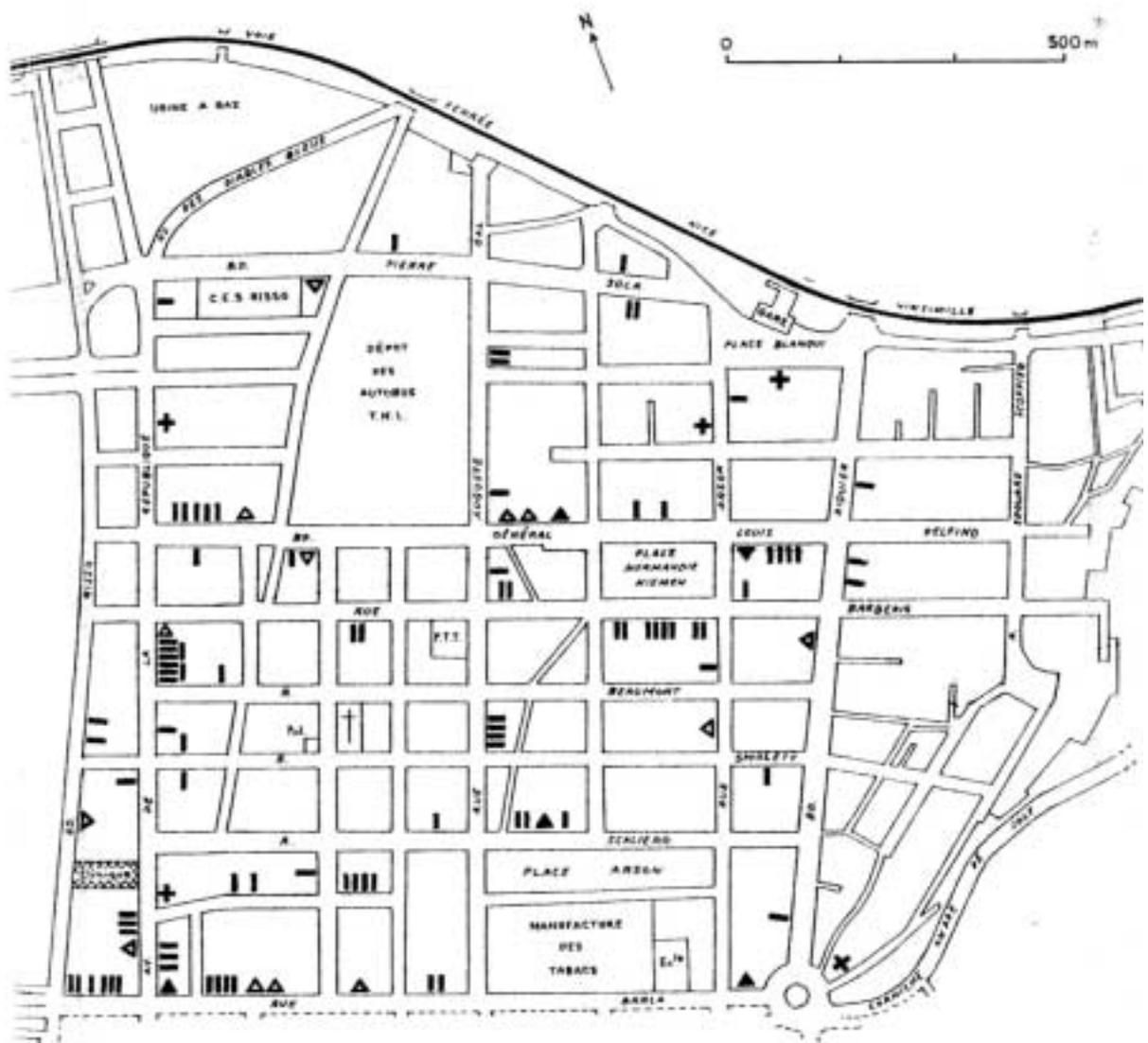




▮ Commerce d'équipement.

● Transports.

Fig. 20 : COMMERCE D'ÉQUIPEMENT,  
TRANSPORTS.



Soins médicaux:

- ✚ Pharmacie.
- ▮ Divers.

Services fiscaux, services juridiques,  
capital immobilier:

- ▲ Banque.
- △ Divers.

FIG. 21: SOINS MÉDICAUX,





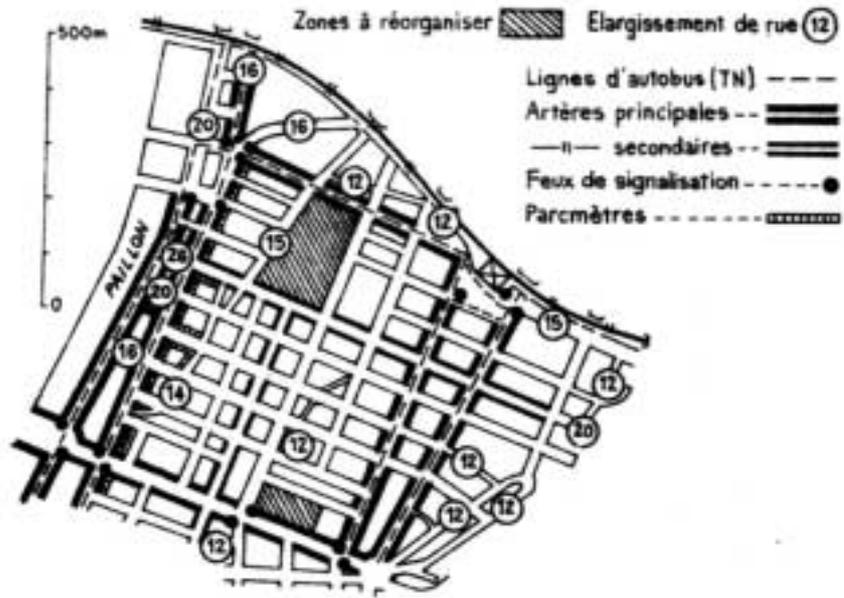


Fig. 24 : URBANISME, CIRCULATION.

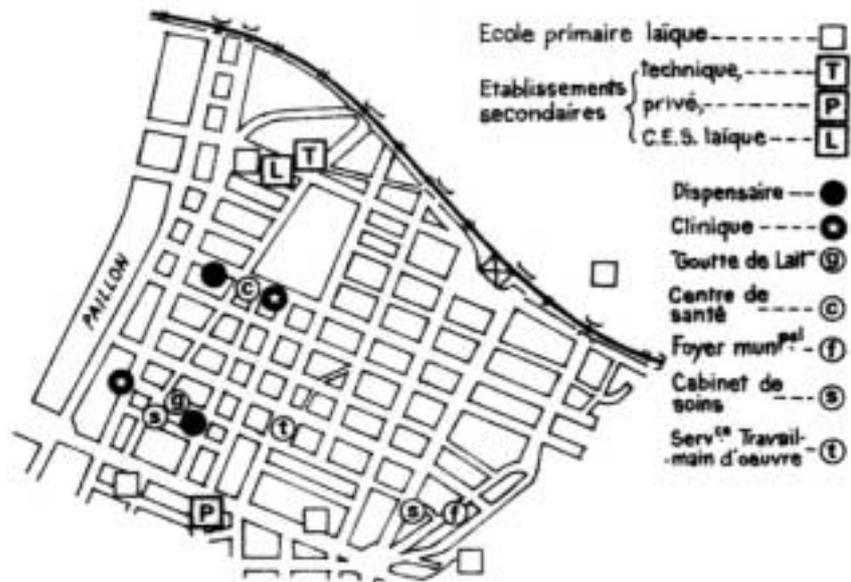


Fig. 25 : ÉQUIPEMENTS SCOLAIRE ET MÉDICO-SOCIAL.

# **LES FONDATIONS PIEUSES FACE A LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L' ETAT DANS LES ALPES-MARITIMES**

**par Olivier VERNIER**

**"Il ne peut subsister aucun doute sur le droit incontestable qu'or le gouvernement dans l'ordre civil, le gouvernement de l'Eglise, dans l'ordre de la religion, de disposer des fondations anciens ou mieux encore, de les supprimer tout à fait".**

**MIRABEAU (Discours politiques)**

Ces pages sont extraites d'un mémoire de D.E.A. d'Histoire du Droit des Pays Méditerranéens dirigé par Monsieur Paul MALAUSSENA et soutenu en novembre 1979.

## LES FONDATIONS PIEUSES DANS LES ALPES-MARITIMES

La Mort a de tout temps exercé sur les hommes une indéniable fascination au point que de nombreuses civilisations l'ont déifiée. A mesure que la conscience humaine progressait, elle entraînait dans son sillage la Religion, c'est-à-dire, au sens qu'en donne Emile Durkheim, "Un système de croyances (dogmes) et de pratiques (rites) relatives à. des choses sacrées et qui unissent en même communauté morale, appelée églises, tous ceux qui y adhèrent".

En Europe occidentale, ce fut la religion chrétienne qui s'imposa; elle allait donc régir les rapports de l'homme avec l'au-delà qui, pour n'en être plus déifié, allait jouer un grand rôle dans la société.

Un cadre juridique se devait de régir ces rapports complexes : ce devait être l'acte à cause de mort. Aux confins de la religion et du droit <sup>1</sup> l'acte à cause de mort, dans sa courbe cyclique de l'Antiquité au Moyen-Age, accuse les fluctuations des conceptions changeantes sur les rapports de l'homme avec l'au-delà. Signe de la vitalité religieuse d'une époque dont la sincérité reste problématique mais dont la mesure fait la dignité de l'histoire des âmes, l'offrande temporelle déploie le richesse de ses formes, depuis l'oblation personnelle inspirée par le renoncement au siècle ou dictée par la volonté paternelle, jusqu'à l'offre, plus ou moins spontanée, d'une part des biens terrestres. Les variations de sa technique juridique se modèlent sur les courants spirituels qui, après avoir détaché les membres des vieilles cités de leurs cultes ancestraux, les poussent vers une christianisation toujours inachevée.

Et c'est là l'histoire tourmentée du passage de la donation pro anima au testament, contrat d'assurances conclu entre le testateur et l'Eglise, vicaire de Dieu, contrat à deux fins: d'abord "passeport pour le ciel", il garantissait les liens de l'éternité et les primes étaient payées en monnaie temporelle un legs pieux; mais aussi laisser-passer sur la terre pour la jouissance ainsi légitimée des biens acquis pendant la vie et les primes de cette garanties étaient, cette fois, payes en monnaie spirituelle, en messes, en prières, en actes de charité <sup>2</sup>.

Or, au milieu du Moyen-Age, un phénomène va se généraliser dans les actes à cause de mort : la pratique des fondations pieuses <sup>3</sup>. Le noble du XIVe siècle appauvrit ses héritiers par ses fondations pieuses et charitables: legs aux pauvres, aux hôpitaux, aux églises et ordres religieux, messes pour le repos de son âme, que l'on compte par centaines et par milliers <sup>4</sup>

Le mot fondation étant prononcé, il nous reste à le définir. Recourons pour ce faire au Canon 1544 § I "De piis foundationibus"<sup>5</sup> : "Sous le nom de fondation, on entend les biens temporels données de n'importe quelle manière à toute personne morale ecclésiastique, avec la charge de célébrer quelques messes avec les revenus annuels à perpétuité ou pendant un long délai ou d'effectuer d'autres fonctions ecclésiastiques déterminées ou d'accomplir certaines

---

<sup>1</sup> Georges CHEVRIER, L'évolution de l'acte à cause de mort en Dauphiné du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle in Recueil de mémoire et des travaux publiés par /a Société d'Histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit fasc.I,1948,p.9. Contribution à l'étude de l'acte à cause de mort au Moyen-Age in Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands, fasc.12, p.217-243.Sur quelques textes provençaux du XI<sup>e</sup> siècle relatifs à l'acte à cause de mort in Etudes offertes à Jean. Macqueron, pp 187-199.

<sup>2</sup> J. LE GOFF, La civilisation de l'Occident médiéval, Paris Arthaud,1964, p.240.

<sup>3</sup> Pour notre région, le répertoire des Fondations pieuses, aux Archives Historiques du Diocèse de Nice, les mentionne dès 1280

<sup>4</sup> J. HEERS, L'Occident du XIV<sup>e</sup> siècle. Aspects économiques et sociaux. P.U.F.,1966, p.96.

<sup>5</sup> Nous citons les articles du Code Canonique de 1917, car ceux-ci reprennent les anciens textes en vigueur : "Pour le fond, fidèle à la tradition et respectueux des droits acquis maintenant autant que possible la législation antérieure". J. DES GRAVIERS, Le Droit canonique, "Que sais-je?", P.U.F., 1967,p.59.

oeuvres de piété ou de charité". En résumé, il s'agit de l'affectation perpétuelle d'une masse de biens ou de valeurs à un service déterminé par le disposant.

Dans toute l'Europe, les fidèles allaient fonder, et particulièrement en Provence occidentale tout comme en Provence orientale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un phénomène de déchristianisation s'amorçant, les fondations allaient naturellement s'en ressentir. Or, comme l'a révélé Michel Voyelle, il est une région qui offre un exemple aberrant de progression des fondations : le comté de Nice. Jusqu'à la dernière décennie de l'Ancien Régime, la proportion des testateurs qui demandent des messes est à peu près constamment supérieure à 90% de la moyenne des messes de la région. Ce nombre va s'accroître et se stabiliser jusqu'aux années 1700 à un très haut niveau annuel, puisqu'elle ne descend jamais au-dessous de 200 et que sa moyenne séculaire s'établira autour de 500 messes. D'évidence Nice présente jusqu'à la fin du siècle la référence commode d'une sensibilité baroque inaltérée, où les gestes ne se discutent pas, où la profusion est de rigueur <sup>6</sup>.

A cette époque, on peut distinguer deux types de fondations pieuses : celles qui étaient des bénéfices communs au droit français et au droit sarde 07 celles qui étaient des fondations typiquement comtales. En effet, l'église du comté de Nice comprenait d'abord des bénéfices "classiques": les fondations de messes et les canonicats (des bénéfices appartenant au Chapitre cathédral de Nice). Mais surtout il y avait dans le pays niçois des œuvres indépendantes possédant une entité juridique particulière, pourvues de la personnalité morale, qui assuraient le service de certaines fondations: telles étaient les chapellenies laïcales. Il existait aussi dans le comté de Nice des capitaux affectés à l'entretien d'un jeune clerc, d'après les prescriptions du Concile de Trente: les patrimoines ecclésiastiques.

C'est cet aspect original qui nous retiendra aujourd'hui mais, de par les vicissitudes politiques que connut le pays de Nice, on aurait pu croire qu' ces manifestations de piété allaient être balayées. Il n'en fut rien, au contraire, puisque l'on vit des créations purement locales qui existaient encore au début de notre siècle et que la séparation des Eglises et de l'État allait officiellement faire disparaître.

Avant que d'envisager cette fin officielle, il nous faut évoquer l'étape importante que représenta l'annexion de 1860. La grande idée en la matière était, aux dires officiels, la protection des droits acquis, comme l'écrivait le Gardes des Sceaux français dans son rapport précédant le décret du 22 août 1860<sup>7</sup>: "Il est juste qu'en rapprochant l'application des lois françaises, on prenne des précautions convenables pour préserver de toute atteinte les actes auxquels a présidé la législation qui s'éteint, pour empêcher que les familles ne soient troublées, il faut qu'une sanction formelle soit donnée aux droits acquis". Certes, la population mettait un grand espoir dans cette formule: "Les habitants de la Savoie et de Nice, par leur vote librement et spontanément exprimé en 1860, ont imposé à la France, ainsi que les traités diplomatiques intervenus à l'époque de cette annexion, le pacte du respect et du maintien de certains de leurs droits propres à conserver à leur pays, au sein de leur nouvelle patrie, comme souvenir et traces de leur ancienne autonomie <sup>8</sup>. En 1860, on se demanda si cette situation devait être respectée, ou s'il y avait lieu, au contraire, de placer tout le patrimoine ecclésiastique sous l'empire du droit français. Qui, à l'encontre de la législation sarde ne reconnaissait aucune personnalité aux fondations: on opta pour les "Droits acquis". Si les fondations furent respectées en 1860, une législation postérieure allait les anéantir.

La citation de Mirabeau que nous avons mise en exergue de ces pages fait une étrange prédiction de ce qui allait advenir des fondations, un siècle plus tard, dans le Comte devenu département français. Les particularismes que ni la Révolution et l'occupation françaises, ni

<sup>6</sup> Michel VOVELLE, Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Seuil, 1978, p. 348 e,

<sup>7</sup> SIREY, Lois votées, 1860, p. 93

<sup>8</sup> Chanoine SIMON, Étude sur la question juridico-civile des corps moraux Nice, Imprimerie Malvano, 1903.

l'annexion de 1860 n'avaient réussi à ébranler, allaient être balayées au début de notre siècle. Aboutissement logique d'une crise latente depuis le début de la Troisième République, loi du 9 décembre 1905 porta séparation des Eglises et de l'Etat. Cette loi fut votée après de violents débats. Aux partisans de la séparation, conduits sous la houlette de son rapporteur Aristide Briand qui déclarait: "Ce projet est large, libéral"<sup>9</sup>, ou encore du ministre des Cultes "La loi qui vous est proposée n'est pas de nature à déchaîner dans le pays, les agitations et les inquiétudes dont on a parlé.... Avec une loi pareille, nous sommes allés jusque aux limites du libéralisme"<sup>10</sup>, ou enfin, plus emporté, du sénateur socialisé Allard "Je crois que le christianisme est un obstacle permanent au développement social de la république et a tous progrès vers la civilisation"<sup>11</sup>, les adversaires tenaient des propos plus enflammés, voire apocalyptiques: le député libéral de la Seine, Berry "le Concordat avait fait régner l'harmonie sa dénonciation aboutira au conflit, à la violence et peut-être à la guerre civile"<sup>12</sup>, ou encore le député des Basses-Alpes, Boni de Castellane "l'Eglise catholique est le refuge de millions d'âmes françaises, vous attaquez ce refuge et voulez en interdire l'accès"<sup>13</sup>, ou enfin le sénateur visionnaire de Lyon, Gourju "la guerre religieuse suscitée par la présence des ferments de discorde de toute sorte qu'engendrerait la loi, cette guerre civile qui nous menace de près ou de loin, cette guerre...se fera dans chaque village et quand cette guerre ou ses résultats se seront généralisés, que deviendra la République? Depuis longtemps sans doute déjà, le déplacement de quelques millions de voix l'aura fait sombrer et avec elle, les principes de la révolution française"<sup>14</sup>

Dans notre département les troubles ne prirent pas la dimension de la guerre civile: on a pu parler, comme le révèle Bernard Cousin, du "calme des inventaires"<sup>15</sup>. Les seuls incidents qui eurent lieu se déroulèrent dans des paroisses urbaines: Nice, Cannes et Menton. Le sous-inspecteur de l'Enregistrement se vit ainsi interdire l'accès de Saint-Pierre d'Arène par une centaine de personnes. Son collègue fut accueilli aux cris d' "A bas la franc-maçonnerie" devant Saint-Roch. C'est une résistance passive qui s'organisa à Menton la foule interdit l'accès à la chapelle Saint-Roch. A Gairaut, le curé, après avoir lu la protestation solennelle, refusa l'entrée aux autorités qui durent aller quérir un serrurier. Le seul endroit où la police dut intervenir fut devant l'église cannoise de Bon Voyage: de véritables émeutes contées par des hivernants et des aristocrates cannois, se déroulèrent. Enfin, on peut relever la violente campagne de presse causée par l'Inventaire de Notre-Dame de Nice et "orchestrée" par l'ancien lieutenant-colonel des Chasseurs, devenu le chanoine Louis Crépeaux.

L'article 9 de la loi, pour en revenir au texte, énonçait les problèmes de dévolution des biens. Ceux-ci devaient revenir à des associations cultuelles, à défaut, ils étaient attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance, situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée. Mais cette loi se voulait protectrice des patrimoines familiaux puisque son paragraphe 3 instituait une action en reprise et en revendication: "Toute action en reprise et en revendication devra être exercée dans un délai de six mois à partir du jour où le décret aura été inséré au Journal Officiel. L'action ne pourra être intentée qu'en raison de donations ou de legs et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe".

---

<sup>9</sup> J.O.,Débats parlementaires, Chambre des Députés,7 avril 1905.

<sup>10</sup> J.O.,Débats parlementaires, 5 avril 1905.

<sup>11</sup> J.O.,Débats parlementaires, Sénat, 19 novembre 1905.

<sup>12</sup> J.O. Débats parlementaires, Chambre des députés, 22 mars 1905. -

<sup>13</sup> J.O. Débats parlementaires, Chambre des députés, 28 mars 1905. SIREY, Lois annotées- 1906, p.185 et 186.

<sup>14</sup> J.O. Débats parlementaires, Sénat, 11 novembre 1905. sirey, Lois annotées, 1906, p.185 et 186.

<sup>15</sup> Bernard COUSIN, La séparation des Eglises et de l'Etat dans les Alpes-Maritimes, D.E.S. d'Histoire, Nice, 1966-1967.

Pour en revenir à notre département, ce sont ces revendications qu'il nous faudra étudier dans un premier temps en choisissant l'exemple d'actions typiques.

Mais les pages de l'histoire de ces fondations n'en étaient pas pour autant refermées, puisqu'il faudra attendre la loi du 13 avril 1908, vivant exemple de l'influence de la politique sur le droit, pour voir régler définitivement leur sort. C'est ce que nous tenterons d'exposer dans un second temps tout en nous demandant pour conclure si ces fondations n'auraient pu également survivre à l'instar de leurs consœurs savoyardes.

## QUELQUES ACTIONS NEES DE LA LOI DU 9 DECEMBRE 1905

### **L'action en reprise et en revendication, un exemple niçois: la fondation Pellicot.**

L'exemple pourrait sembler hors de propos (car trop tardif puisque l'année de fondation était 1890) s'il n'était l'un des seuls figurant (pour r Ilas dire le seul) avec la revendication de la fondation Castellan de Belvédère, dans les documents existants<sup>16</sup>.

L'établissement bénéficiaire en fut la fabrique de la cathédrale de Nice et la fondatrice une dame Baptistine Pellicot, veuve d'Honoré Pastoret.

Celle-ci, en son testament olographe, en date du 8 janvier 1890, déposé chez Me Muaux à Nice, légua une somme de cinq mille francs, dont les arrérages étaient représentés par un titre de rente 3% de 144 frs de rente, ces arrérages devant servir à la célébration de messes "pour le repos de l'âme" de la testatrice.

Or Mme Pellicot décéda à Nice le 2 avril 1891 sans héritiers en ligne directe, laissant pour lui succéder, à titre de légataire universel, son beau-frère. Celui-ci étant décédé à son tour, laissa pour héritiers sa fille et ses petits-enfants. Aussi le docteur Livion, époux de la fille et administrateur légal de la succession, intenta par requête au préfet le 15 avril 1907 une action en revendication. Par arrêté en date du 22 décembre, le préfet rejeta la demande aux motifs "que seuls les héritiers en ligne directe des fondateurs ou les fondateurs eux-mêmes peuvent exercer l'action en reprise"<sup>17</sup>. En effet, les requérants (nièce et petits-neveux de la fondatrice) n'étaient que des héritiers en ligne collatérale.

Ainsi s'acheva par un échec une des seules tentatives niçoises de reprise de biens fondés. Par contre, une utilisation très teintée de "laïcisme" allait aboutir dans le même temps.

Une utilisation teintée de "laïcisme": l'action envers la fondation Giotardi de Belvédère.

Suivant testament en date du 16 février 1768, le sieur Mathieu Giotardi reprit les intentions pieuses imposées par sa mère en 1745<sup>18</sup>. C'est ainsi imposa lui-même à ses héritiers diverses prestations consistant en l'obligation de: "Premièrement faire célébrer deux messes chantées. Deuxièmement entretenir l'autel du crucifix, fournir la cire, l'huile et les ornements nécessaires, de faire célébrer autant de messes basses pour la valeur de 80 litres de seigle, de faire célébrer une messe tous les vendredis de chaque semaine à l'autel du crucifix, de faire chanter une messe le jour de Notre-Dame des douleurs, enfin de faire donner la bénédiction le jour du crucifix". L'assistance à tous ces offices était requise. En 1874, par acte passé par-devant Mc Sajetto, notaire à Nice, le 10 mars, les héritiers de Mathieu Giotardi vendirent à André Delmas les deux tiers de divers immeubles situés à Belvédère, moyennant la somme de 700 francs, les prestations imposées jusqu'alors à la faille Giotardi incombant dorénavant à l'acheteur.

---

<sup>16</sup> Archives départementales des A.M., sous-série 3V, Cultes, n°461.

<sup>17</sup> Cette impossibilité d'exercice de l'action par les collatéraux fut confirmée par la Cour de Cassation (3-11-1909. Gazette Tribunaux du 9 novembre °25140).

<sup>18</sup> A.D. A.M., 3 V, n° 461

Or, au moment de la promulgation de la loi de séparation, le sieur André Dallas décéda, laissant pour lui succéder son fils Clément qui était le directeur de l'école Saint-Jean-Baptiste à Nice. Par un mémoire en date du 29 novembre 1908, le sieur Delmas invoqua l'article 3 §3 de la loi du 9 décembre 1905 afin d'être, tant en son nom qu'au nom des autres héritiers de son père, déchargé des dites prestations". Il obtint gain de cause puisque le préfet, par arrêté du 29 juin 1909, considéra "qu'aux termes de l'article précité, les arrérages de rentes dues pour fondations pieuses ou cultuelles qui n'ont pas été rachetées cessent d'être exigibles que d'après l'avis favorable du directeur des Domaines cette situation des personnes qui ont conservé la propriété des capitaux dont les intérêts annuels étaient destinés à assurer l'exécution de fondations pieuses ou cultuelles et aussi des personnes qui se sont engagées à servir ou qui ont été chargées de servir des rentes en denrées ou en espèces aux fins de fondation de même nature, était réglée de la façon la plus libérale par la disposition (l'article 3)... qu'elle visait donc, non seulement les débiteurs primitifs, mais aussi les personnes qui y ont été ultérieurement substituées que donc la demande de M. Delmas était accueillie et que les Domaines devaient s'abstenir à réclamer les arrérages de la rente et donner main-levée de toute inscription qui aurait été prise pour sûreté de cette rente

### **LA LOI DU 13 AVRIL 1908. LA FIN OFFICIELLE DES FONDATIONS PIEUSES DANS LES ALPES-MARITIMES**

Mais la loi du 9 décembre 1905, en raison des lacunes qu'elle renfermait, devait être complétée par la loi du 13 avril 1908 dont l'article 8, oeuvre de l'influence des parlementaires locaux, allait régler le sort des fondations.

#### **La loi du 13 avril 1908. Vivant exemple de l'influence de la politique, sur le droit.**

Avant que d'analyser l'article 8 qui concerne directement certaines chapellenies, il nous faut décrire les grandes lignes de ce texte relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques.

#### **Le contenu de la loi.**

Elle fut motivée par les nombreuses décisions de justice admettant les héritiers collatéraux à exercer contre le séquestre l'action en révocation des fondations. Aristide Briand fut un des premiers à s'insurger contre ces décisions, estimant "qu'il importait de liquider définitivement dans le plus bref délai possible, la situation des biens de l'Eglise et qu'il fallait mettre un terme aux procès nés sur toute l'étendue du territoire (le ministre des Cultes les estimait à plusieurs milliers!)

Le texte limita la saisine, la réservant aux auteurs des fondations et leurs héritiers en ligne directe et prévoyant un délai d'un an au-delà duquel les établissements attributaires se verraient à l'abri de toute attaque postérieure. Les orateurs de l'opposition s'intéressèrent à l'aspect pécuniaire de la question qui peut être résumé par l'intervention du député Prache <sup>19</sup>: " Vous supprimez les fondations religieuses, soit, dans ce cas rendez l'argent!". Cet argent, nous allons le voir apparaître modestement dans l'article 8 qui intéresse notre région.

---

<sup>19</sup> J.O./Débats parlementaires, Chambre des Députés, 13/11/1907, op.cit.p.3006

## L'article 8, oeuvre des parlementaires niçois.

Sa genèse remonte à la séance de la Chambre des Députés du 21 décembre 1907<sup>20</sup>. Le président annonça que les députés des Alpes-Maritimes: Raiberti, Poullan et Donadei proposaient un article additionnel ainsi conçu: "Dans le département des Alpes-Maritimes, les revenus des chapellenies et autres établissements ayant existé avant le traité d'annexion, qui étaient affectés à la date du 15 décembre 1906, à l'entretien de prêtres âgés ou infirmes, recevront l'emploi prévu à l'article 19 §I n°6 de la présente loi"<sup>21</sup>. Le Sénat adopta, quant à lui, l'article le 8 avril de l'année suivante.

Les parlementaires savoyards ne purent dans ce domaine avoir la même influence que leurs collègues niçois, aussi des plaideurs en l'occurrence la source des pauvres prêtres du diocèse d'Annecy, la Bourse des pauvres clercs du diocèse d'Annecy et enfin la Bourse des nouveaux convertis, établissements dont les biens furent mis sous séquestre par arrêtés préfectoraux, tentèrent-ils d'invoquer a contrario cet article. La Cour d'Appel de Chambéry, par arrêt en date du 24 juin 1912, leur avait pourtant donné espoir en déclarant "que le silence du législateur, en ce qui concerne les mêmes établissements existant en Savoie, démontre bien que ces établissements continuent de subsister".

L'Administration des Domaines s'étant pourvue en cassation, la Haute Juridiction décida "que... l'article 8 de la loi du 13 avril 1908, ne concernant que ces établissements ayant existé dans le département des Alpes-Maritimes ne lui (la Bourse) est en aucune manière applicable".

L'application de la loi dans les Alpes-Maritimes. Des bonnes intentions mais des réalisations modestes.

Diverses conditions étaient exigées pour l'application de la loi: l'un Ténérale selon laquelle l'origine de la fondation devait être antérieure au traité d'annexion; les autres tenant au titulaire pro tempore qui devait être âgé ou infirme et dans une situation financière précaire.

L'idée était généreuse mais elle ne concerna qu'une quinzaine environ de fondations comtales<sup>22</sup>.

Les raisons que l'on pourrait avancer pour expliquer ce petit nombre de requêtes seraient de deux ordres: démographique et psychologique.

D'ordre démographique d'abord: la courbe des âges des prêtres du département s'accroît régulièrement entre 1860 et 1905; les livres d'inventaires mentionnent de nombreuses paroisses laissées vacantes par le décès de leur curé. D'ordre psychologique ensuite: ce n'est pas parce qu'il n'y eut point de violentes réactions aux opérations de séparation que pour autant le clergé collabora. Nous étions dans la période de création ou plutôt de refus de création des associations culturelles dirigé par l'évêque, Monseigneur Chapon. Aussi, de tels recours pour obtenir des subsides venant des autorités laïques auraient été peut-être mal compris des fidèles. Néanmoins, huit ecclésiastiques adressèrent des requêtes au préfet afin de bénéficier de l'application de la loi.

C'est ce que décrivent les tableaux ci-après qui mentionnent successivement la désignation de la fondation, le nom du titulaire, son âge et enfin les secours obtenus (ces derniers furent très réduits; la somme convertie en francs actuels d'environ 35.000 F. fut attribuée pour un patrimoine total de quelque 666.000 F. soit 5%). Au regard de ces tableaux, plusieurs remarques peuvent être formulées en ce qui concerne le milieu, l'âge des bénéficiaires et enfin leur attitude. Le milieu d'abord: on s'aperçoit que la majorité de ces

---

<sup>20</sup> Idem 21/11/1907,p.3053.

<sup>21</sup> C'est-à-dire l'emploi prévu pour les fonds de caisses de retraite encaissés et réserves par le séquestre pour les prêtres.

<sup>22</sup> A.D.A.M.,sous-série 3V, n°1.61. Dossier Canoncats et chapellenies.

fondations en cause sont urbaines, c'est-à-dire niçoises, sauf deux, les chapellenies Saint-François et Cabrolles-Valetta, respectivement situées sur les territoires des communes d'Utelle et de Sainte-Agnès. En liaison avec cette question apparaît le milieu social des requérants. Ce ne pouvaient être les "curés de campagne", loin du monde et du bruit dans leurs cures de montagne de l'arrière-pays, qui pouvaient connaître avec exactitude l'étendue de leurs droits<sup>23</sup>. Un ecclésiastique fort lettré fait figure de "chef de file": le chanoine Simon, trésorier du chapitre de Nice ou encore l'abbé Bonfiglio, secrétaire particulier de Mgr Chapon. La notion d'âge est aussi à relever: de 6 ans (abbé Cifréo) à 86 ans (abbé Asso) avec une exception notable: l'abbé Glorias qui n'avait que 54 ans en 1914 lors du dépôt de sa requête, mais en faveur duquel le vicaire général de l'évêché prit le soin de rédiger un certificat attestant sa situation pécuniaire et son état de santé précaires. L'attitude ces prêtres fut, il faut enfin le noter, si ce n'est une franche collaboration avec les autorités laïques, du moins une participation sans restriction. Le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines n'écrivit-il pas dans son rapport au préfet sur la chapellenie Saint-François d'Utelle: M. l'abbé Foulque: au surplus, a mis un certain empressement à livrer au Domaine tous les titres et les papiers relatifs à la chapellenie... et il serait équitable de lui tenir compte de cette circonstance.

## CONCLUSION

Cette attribution de secours était-elle la fin légale des chapellenies laïcales et autres fondations niçoises?

La jurisprudence rendue à propos de la chapellenie du Figaret d'Utelle fondée en 1827 par le major Cristini et dont l'objet était la propagation de l'instruction, permet d'en affirmer le contraire. En effet, par arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 1906, le préfet des Alpes-Maritimes fit mettre sous séquestre les biens constituant la dot de la chapellenie en tant que biens dépendant de la mense curiale. Or, le titulaire du bénéfice était un ecclésiastique fort lettré l'abbé Pierre déclara sans ambiguïté que la chapellenie Cristini ne pouvait être considérée comme bien d'église". L'administration de l'Enregistrement interjeta alors appel, invoquant justement la violation de la loi de 1908; la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence affirma avec force le 8 mai 1913 Attendu que... il est vraiment prétendu que les chapellenies sont supprimées par application de l'article 8 de la loi du 13 avril 1908... qu'il résulte, en effet, de ce texte même que la loi SE REFERE UNIQUEMENT AUX CHAPELLENIES DONT LES REVENUS ETAIENT AFFECTES A L'ENTRETIEN DES PRETRES AGES OU INFIRMES, CE QUI N'EST PAS LE CAS DANS L'ESPECE..... C'est cet arrêt qui permit au Doyen Trotabas d'écrire vers 1930: "Par ces institutions à personnalité morale distincte, garanties par les actes diplomatiques de 1860 le comté de Nice n'offrait-il pas un cas peut-être unique dans notre droit actuel de fondation religieuse, entité juridique distincte ?"<sup>24</sup>. Hélas il faut regretter que ces fondations pieuses du comté n'aient pas bénéficié de la même protection légale et du même intérêt dont furent entourées leurs consœurs savoyardes<sup>25</sup>. Quoi qu'il en soit, ces institutions particulières à notre région ne constituèrent-elles pas un vivant démenti à la diatribe de Turgot dans L'Encyclopédie: les fondations et à travers elles, la religion, deviennent inutiles, autrement les terres n'appartiendraient plus aux vivants mais aux morts"?

---

<sup>23</sup> D'autant qu'il ne semble pas qu'il y ait eu dans ce domaine (à l'encontre de l'attitude devant les Inventaires) de directives épiscopales.

<sup>24</sup> L.TROTABAS, Etude sur les bandites, le culte et diverses situations particulières au comté de Nice annexé (1860), Paris, Editions de la Vie Universitaire,- s. d.,p.103.

<sup>25</sup> Chanoine NAZ, La survivance des personnes morales existant en Savoie et dans le comté de Nice avant le 14 juin 1860, in Actes du 85<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes, Chambéry, 1960, p.603 et suivantes.

Designation de la Fondation pieuse	Titulaire	Conditions requises pour l'application de l'art. 2 de la loi du 13 avril 1908.	Secours obtenus
Chapellenie laïcales COLLOMB, SAINT-PHILIPPE DE HERT, MILON, Ste CATHERINE, Ste MARGUERITE.	Chanoine Ignace SIMON " "	Age: 73 ans en 1910	1.500 frs pour l'ensemble (arrêté préfectoral du 7 novembre 1910).
Chapellenie BOTES (fondée en 1826)	Abbé Jules BONFIGLIO	"Originaire de Nice et sans moyen d'existence"	Il demande l'annulation de la loi quant au patrimoine GARNIER (1824) dans sa qualité titulaire
Chapellenie St BARTHELEMY (fondée en 1650)	Abbé CIPFRED titulaire depuis le 5 janvier 1885.	Age: 69 ans en 1910. Né en 1841 à Nice.	450 frs (arrêté préfectoral du 13 novembre 1911).
Chapellenie St FRANCOIS d'UTELLE (fondée en 1695)	Abbé André FOULQUES titulaire depuis le 27 juin 1903, curé de Saint-Paul du Var.	Infirm. Né le 9 juin 1872 à Roquebillière "ainsi que le constate un certificat délivré le 3 septembre 1911 par le Docteur Caltellari de la Colle", "certificat, ajoute le directeur des Domaines, qui paraît sincère et ne semble pas être un acte de complaisance".	350 frs (arrêté préfectoral du 1er avril 1911).

Designation de la Fondation pieuse	Titulaire	Conditions requises pour l'application de l'art. 2 de la loi du 13 avril 1908	Secours obtenus
Canoniat RIGUES (fondé en 1852)	Chanoine Jean CAPPATI régulièrement investi du canoniat depuis le 7 mai 1890	Age: 71 ans en 1910. "Le titulaire tant par son âge avancé que par sa situation de fortune, remplissait au 15 décembre 1906 et remplit encore à ce jour, les conditions exigées pour être secouru".	2.000 frs à prendre sur les intérêts des 24.000 frs constituant le patrimoine du canoniat (arrêté préfectoral du 12 avril 1911).
Canoniat BRIS (fondé en 1842)	Abbé Victor ASSO nommé titulaire le 16 novembre 1874.	Age: 60 ans en 1910. Né le 18 mars 1830 à la Trinité-Victor. "Au surplus les renseignements recueillis sur sa situation de fortune sont de nature à le faire admettre parmi les anciens ecclésiastiques devant être secourus.	1.200 frs (arrêté préfectoral du 7 novembre 1910)
Canoniat TORRINI	Chanoine Ignace SIMON	Age: 73 ans en 1910.	1.500 frs sur l'ensemble des bénéfices dont il était titulaire (cf. infra. arrêté du 7 novembre 1910).
Chapellenie CAROLLES VALRYA (fondée en 1817)	Abbé Séraphin COLONAS titulaire depuis le 7 mars 1902	Age: 54 ans en 1914. Né en 1860 à Saint-André "il se trouve dans une situation pécuniaire et paraît jouir d'un état de santé assez précaire"	Arrêté ne figurant pas aux Archives.
Chapellenie BRICCA (fondée en 1838)	Abbé Joseph MASCARELLI titulaire depuis le 9 février 1856.	Age: 76 ans en 1914. Né en 1838.	45 frs. (arrêté préfectoral du 27 juin 1914)